

Généralement clair vendredi. Plus chaud... Vente du sud-ouest de 15 milles avec rafales de 25. Minimum et maximum vendredi de 70.

La meilleure huile - 374-6221 - Le meilleur service



Franc... Parler

- VICTORIANVILLE (R.L.) - Une des dernières factiques des employés de l'hôpital d'Arthabaska est de travailler en civil. On a même rapporté qu'un faible pourcentage du personnel féminin s'était présenté en pantalons. Où est donc l'éthique professionnelle que ces employés se sont par le passé tant acharnés à sauvegarder?
Entendu à l'émission radiophonique Chez Miville: Le député André Fortin s'est fait passer un Québec par René Lévesque.
Les jeunes de Victoriaville sont invités à écouter le poste de radio CFDA pour avoir la chance de gagner des billets leur permettant d'assister aux joutes des Olympiques junior BDE Victoriaville.
Dimanche après-midi, les Olympiques de Georges Boucher recevront les Barons du Cap-de-la-Madeleine pour la deuxième joute locale. On sait que les Barons du Cap sont le club ferme des Ducs de Trois-Rivières de la ligue junior "A" du Québec.
Au cours du dernier souper du club Optimiste de Victoriaville, l'animateur a imposé une amende à tous les membres qui ne s'étaient pas encore procuré leur carte pour la dégustation de bières et fromages du club de presse Louis-Francoeur de Victoriaville. Pas plus de 25 pour cent des 34 membres présents ont payé cette amende.
Incidentement, ceux qui n'auraient pas encore cette carte et qui ont l'intention d'assister à cette activité annuelle feraient bien de contacter un journaliste immédiatement. De la façon dont ces cartes s'envolent, il ne serait pas surprenant que comme l'an dernier aucune carte ne soit disponible 10 jours avant la présentation de la dégustation.
Tamar Inc a pris une action en dommages au montant de \$8,163.56 contre M. Raymond Arseneault et la ville de Victoriaville, conjointement et solidairement, à la suite d'une inondation des locaux occupés par Tamar Inc, le 2 juin 1969. Comme l'aviseur légal de la ville est celui qui représente Tamar Inc, la ville a demandé à Me Pierre Denault de la représenter dans cette affaire.
Le ministère des Affaires municipales et de la Commission municipale du Québec a écrit à la ville de Victoriaville pour dire qu'ils approuvaient le règlement 281 NS. Décrétant l'emploi des deniers disponibles au montant de \$30,307.22 provenant de l'emprunt contracté en vertu du règlement 162 NS. On sait que cette somme doit servir à l'achat d'un nouveau camion à incendie.
Le ministre des Affaires municipales a aussi fait savoir qu'il avait approuvé la résolution du conseil en date du 15 septembre 1969, modifiant le règlement 58 N.S. En vue d'une émission d'obligations au montant de \$88,000.00 en renouvellement d'obligations émises à courte échéance en vertu de ce règlement. La ville a passé lundi soir une résolution pour contracter cet emprunt à la Banque de Montréal.
La police de Victoriaville a émis des billets d'infraction à des individus qui ne se conformaient pas à une disposition de l'article 200 N.S., soit refusant de circuler et flanaient devant des établissements commerciaux ou endroits publics.
Le conseil municipal de St-Valère a demandé des soumissions pour la main-d'œuvre qui exécutera la construction d'un chalet de 20 X 32 pour le club de hockey. La ville municipalité fournit les matériaux et les ouvriers doivent mentionner combien ils chargeront pour le travail.
Le conseil de St-Valère n'a pas donné suite à des demandes du sous-comité des loisirs pour dispenser des cours de danse et des cours de judo. Selon des membres du conseil, les jeunes doivent aller à l'école avant de suivre des cours de danse. Tant qu'aux cours de judo, on juge cela trop dangereux.
VICTORIANVILLE (G.G.) - La Semaine de la prévention des incendies suit son cours, et les responsables du département des incendies de Victoriaville termineront cette semaine en faisant des exercices de sauvetage dans les écoles et des inspections dans les garages ainsi que dans les édifices publics.
VICTORIANVILLE (R.L.) - La pénurie de personnel au bureau de police et d'incendie de la ville de Victoriaville semble bien réelle. Ainsi lundi vers 11 heures alors que nous téléphonions pour connaître l'adresse d'un incendie notre interlocuteur répondit: "C'est le concierge qui parle et je ne suis pas au courant. Si vous voulez rappelez dans quelques minutes, il devrait y avoir des policiers".
M. Eddy Martel 91 ans de St-Valère a créé tout un émoi quand lundi après-midi il décida d'aller voir un cours d'eau aux confins de sa terre. Comme la noircure le surprit, il coupa des branches de bouleaux, se fit un lit et dormit comme un ange. Comme il le déclarait le lendemain midi: "Dès que le soleil s'est levé, j'ai décollé pour revenir à la maison". Toutefois la parenté du vieillard s'étant inquiétée avait organisé une battue qui dura une partie de la nuit. M. Martel a un frère jumeau et nos lecteurs se souviendront d'un éditorial d'un reportage que nous avons fait sur les frères Martel l'an passé à l'occasion de leur 91e anniversaire de naissance.

Au Palais de justice d'Arthabaska
Importante enquête du commissariat des incendies

ARTHABASKA (R.L.) - Hier a débuté au palais de justice d'Arthabaska une enquête du commissariat des incendies en rapport avec un feu qui s'est déclaré à la résidence de Mme Julie-Noël Roux, du 30 Lavigne à Victoriaville, à 7h. 15 le matin du 4 avril 1969.
L'enquête est sous la présidence du Dr J.-Arthur Thibault, commissaire des incendies du district judiciaire d'Arthabaska. Me Pierre Beaudet agit comme procureur de la Couronne.
Un incendie lui permit de découvrir que l'appartement du salon était calciné partout et non pas à un endroit en particulier et qu'il avait trouvé cela étrange. Le sapeur-pompier en a déduit selon son expérience de 14 ans que le feu n'avait pas pris par des causes naturelles. Les dégâts avaient une similitude à ceux d'une pratique des pompiers où l'on applique un liquide inflammable pour activer les flammes.
Une suite noire graisseuse avait causé des dégâts également dans toutes les autres pièces de la maison à l'exception d'une seule. Il y avait une automobile près de la maison avec du linge et des valises à l'intérieur.
Assurances
M. Laurent Fortin, un agent de réclamation, a déclaré qu'il avait fait enquête et avait découvert que Mme Roux avait une assurance de \$28,000.00 pour la bâtisse et \$11,200.00 pour les meubles et effets personnels.

Mme Julie-Noël Roux a par ailleurs présenté une feuille de réclamation avec un total de \$5,534.11.
Des créanciers hypothécaires ont présenté une réclamation de l'ordre de \$8,311.45 pour les dommages encourus à la maison.
M. Roland Paris, un agent d'immeuble de Victoriaville a témoigné pour dire que Mme Roux lui avait demandé de vendre sa maison à un prix de \$30,000.00. A un moment M. Paris appela Mme Roux pour lui dire qu'il avait un acheteur à \$28,000.00. Cette dernière répondit qu'elle n'était plus intéressée, qu'elle avait trouvé une autre solution pour s'en sortir.
M. André René et Guy Pouliot de la Caisse populaire de Victoriaville approuvèrent aussi à la barre des témoins au sujet de comptes de Mme Roux à leur établissement.
Qu'étrille
Une voisine vint dire que le matin du 4 avril vers 7h. 15 Mme Roux vint frapper à sa porte pour dire que le feu était pris à sa maison. Le bébé de Mme Roux était dans une automobile dehors. Mme Lapierre

Le C.D.R. vient de recevoir un appareil magnétoscopique

VICTORIANVILLE (R.L.) - Le dernier bulletin de nouvelles du Conseil économique régional Centre-sud du Québec indique que le nouvel appareil magnétoscopique qu'a reçu le C.D.R. depuis quelques jours est vraiment formidable.
L'appareil sera utilisé pleinement pour la première fois, lors d'une fin de semaine d'étude sur le chômage avec la CSN de Drummondville. Déjà, les permanents à l'information sont à interviewer des gens sur la rue, des experts et des syndiqués sur le problème du chômage. Ces interviews seront utilisées et confrontées au cours de cette session d'étude. Cet appareil facilite la projection d'une vision plus globale des problèmes. Cet appareil possède d'innombrables possibilités. Il reste aux organismes affiliés au CDR de l'exploiter au maximum.
Représentation
Il y a quelques jours, l'UCC du diocèse de Nicolet tenait son assemblée annuelle à St-Venustas. Le CDR y était représenté par un de ses vice-présidents M. Jules Dupuy de Drummondville. Plusieurs résolutions importantes ont été votées se rapportant au changement de nom de l'organisme, à certaines politiques gouvernementales et à la diffusion de l'information chez les membres.
Parlant d'agriculture, un dossier agricole a été élaboré et a été mis à la disposition de l'UCC et des personnes intéressées. On sait par contre que les statistiques agricoles disponibles des recensements donnent un portrait bien incomplet de l'agriculture du Centre du Québec.
Les importants changements actuels auxquels doit faire face l'agriculture nécessitent des données plus précises si on veut mettre en marché un plan d'aménagement du territoire. Cet inventaire qui figure dans les plans du ministère de l'agriculture devra s'effectuer dans un bref délai si on veut garder ce qui a été acquis et permettre une plus grande expansion de l'agriculture.
Adhésion
Etant donné la place qu'occupe l'aviation dans le développement économique et plus particulièrement le développement industriel, les administrateurs du conseil ont décidé de l'adhésion du C.D.R. au conseil de l'aviation du Québec pour la prochaine année.
Session d'étude
Les 17 et 18 octobre prochains se tiendra à Montréal des journées d'étude sur l'aménagement du territoire sous le thème "L'aménagement au Québec dans le contexte international". Cette session avec des spécialistes québécois et internationaux est susceptible d'intéresser des représentants municipaux et autres.
On y abordera l'aménagement et l'administration, l'aménagement et la planification socio-économique de même que l'aménagement et la planification physique. MM. Hector Rivard, agronome et directeur du CDR et J.-Gilles Massé, directeur général du conseil ont été délégués à ces journées d'étude.

Un citoyen devra se contenter d'un bungalow

VICTORIANVILLE (R.L.) - Un contribuable de Victoriaville a écrit aux membres du conseil municipal cette semaine pour obtenir la permission d'aménager une maison de deux étages sur un terrain lui appartenant sur la rue Cartier.
Ce citoyen, M. Maurice Gosselin note qu'en 1966, il formula une demande à la ville pour avoir une maison à trois étages sur son terrain de la rue Cartier. Le conseil lui fit alors réponse qu'il pouvait avoir une maison à deux étages, mais non à trois étages.
Tout récemment, M. Gosselin se rendit à rencontrer M. Jean-Guy Tourigny, inspecteur des bâtiments de la ville de Victoriaville et ce dernier lui mentionnait alors que maintenant on pouvait avoir une maison à deux étages, mais non à trois étages.
M. Gosselin se rendit à rencontrer M. Jean-Guy Tourigny, inspecteur des bâtiments de la ville de Victoriaville et ce dernier lui mentionnait alors que maintenant on pouvait avoir une maison à deux étages, mais non à trois étages.
M. Gosselin se rendit à rencontrer M. Jean-Guy Tourigny, inspecteur des bâtiments de la ville de Victoriaville et ce dernier lui mentionnait alors que maintenant on pouvait avoir une maison à deux étages, mais non à trois étages.

Cinq commissions scolaires acceptent le regroupement

VICTORIANVILLE (G.G.) - C'est maintenant décidé, à leur tour, les commissions scolaires des alentours de Victoriaville procéderont à un regroupement. Mercredi soir, les représentants de six commissions scolaires se sont réunis en assemblée spéciale à St-Paul-de-Chester, sous la direction de l'Association des commissions scolaires du Centre du Québec, pour discuter les dernières formalités du fusionnement. Parmi ces commissions scolaires, cinq ont accepté le principe du regroupement, il s'agit de celles de Victoriaville, St-Paul-de-Chester, St-Valère, Arthabaska et Massabielle.
Il y a plusieurs mois, la commission scolaire de Victoriaville déposait une résolution de fusionnement. C'est lundi soir prochain que les commissaires des quatre autres commissions scolaires se réuniront pour remettre leurs résolutions de regroupement. Ces résolutions devraient être transmises au Conseil des ministres dans les prochains jours, et la nouvelle commission scolaire du secteur de Victoriaville entrerait en action dès le premier juillet.
Quant aux autres commissions scolaires de la région, elles pourront se rallier au secteur plus tard, si elles en font la demande.

Clinique pour instructeurs et arbitres du hockey mineur

VICTORIANVILLE (R.L.) - Pour la première fois cette année, tous les instructeurs et arbitres du hockey mineur auront jour d'une clinique à leur intention. Cette clinique aura pour but de parfaire les connaissances du hockey de ces instructeurs.
Il serait donc impérieux pour tous les instructeurs du hockey mineur de Victoriaville, de participer à cette clinique du 11-12 octobre afin de prendre une part beaucoup plus active dans l'organisation du hockey mineur.
Plusieurs pourront peut-être penser qu'ils connaissent assez bien leur hockey pour se dispenser de ces cours. Ils se trompent. Ces stages de formation ou cliniques pour les instructeurs ont un but bien spécifique pour l'AHMQ soit celui d'orienter l'action des instructeurs et des arbitres en vue de répondre aux besoins et aux intérêts de ceux qui s'y adonnent.
Il est très avantageux pour un instructeur de savoir comment faire ou recevoir une passe, le maniement de la rondelle, les multiples façons de lancer, mais encore faut-il connaître la bonne méthode pour enlever comme il faut ces principes aux jeunes du hockey mineur.
Le point principal dans ces stages de formation, c'est de connaître et comprendre la philosophie du hockey mineur pour sa mise en application pour tous et chacun. Les personnes les mieux placées pour mettre en pratique une politique établie sur l'épanouissement et la formation des jeunes, sont certainement ceux qui les dirigent et ceux qui ont à faire respecter les règlements du jeu, les arbitres.
Il faut absolument que dans les années à venir, non seulement les dirigeants de l'AHMQ ou les directeurs de loisirs municipaux, mais une armée de bénévoles comme les instructeurs et arbitres partout au Québec, communiquent le véritable sens du hockey mineur et que les parents assument les responsabilités en ce sens.
Ce stage de formation sera sous la direction de M. Jean Roux, régisseur des sports au Service des loisirs qui a fait lui-même un stage d'une semaine à l'Université de Montréal.
Le stage de Victoriaville débutera à 8 heures 30 à l'Auditorium du Collège de Victoriaville samedi le 11 octobre pour la partie théorique.
La partie pratique se donnera sur la glace du centre Jean-Béliveau. Les cours se termineront par un examen dimanche après-midi.

L'écurie de courses de Victo en compétition

VICTORIANVILLE (R.L.) - L'écurie de courses de Victoriaville qui vient à peine d'être formée se lancera véritablement dans la compétition, dimanche prochain, lors de la course de côte, Assaut Vimy, près de Thetford-Mines.
Le pilote Guy Aubert sera le représentant de l'écurie Victoriaville lors de cette compétition d'envergure nationale. Son compagnon d'équipe Clément Bouliard n'a pas encore pris livraison de la voiture de formule qu'il a commandée et pour cette raison, ce dernier en sera réduit au rôle de spectateur.
La Cooper "S" No 50 de Guy Aubert aura donc sur elle la responsabilité de défendre les couleurs du groupe de Victoriaville. On compte sur l'appui des sportifs des Bois-Francs pour encourager le coureur Guy Aubert dimanche.
La course de côte Assaut Vimy en sera à sa troisième édition cette année. Elle est courue sur une route sinueuse d'un peu plus d'un mille qui accuse une dénivellation de 450 pieds.
Vimy Ridge est situé à environ 7 milles au sud-ouest de Thetford-Mines. Les responsables de cette épreuve sont le club automobile Cerf de Québec et le club les Filons de Thetford.
Tous les types de voitures utilisées en compétition sont éligibles à cette épreuve. Les voitures de sport ou de tourisme, toutes les formules, voitures de groupe 346 et 7 de la Fédération internationale de l'automobile ainsi que les voitures de production améliorées et les prototypes G.T. sont éligibles.
Le nombre limite d'inscriptions a été fixé à 60. Le premier départ sera donné à 13h.30. Les abords de la piste ont été aménagés de façon à recevoir plus de 1000 personnes.

Ce document de premier ordre en fait foi
Les religieux du diocèse de Nicolet réagissent

VICTORIANVILLE (R.L.) - La contestation chez les religieux et surtout la contestation des religieux vis-à-vis leur propre vie est quelque chose de nouveau dans le diocèse de Nicolet.
En effet, un groupe de frères du Sacré-Coeur de Victoriaville vient de publier une lettre collective où ils dénoncent les faux efforts actuellement faits pour améliorer la vie religieuse.
On peut dire que cette lettre est une réaction à l'orientation que prenait depuis quelques mois la pastorale des religieux du diocèse de Nicolet.
Voici le texte intégral de cette lettre que l'on peut considérer comme un document de premier ordre dans l'histoire des religieux de notre diocèse.
" Au printemps dernier, les religieux et les religieuses de la région se sont réunis à quelques reprises. C'était un espoir. L'espoir que se fasse une réflexion sérieuse sur une nouvelle façon de vivre la vie religieuse.
A voir la tournure que prennent les événements, on a l'impression que le souffle n'a été qu'un coup de vent avant un retour au calme plat. En effet, les préoccupations du comité de la pastorale des religieux semblent s'orienter sur des voies qui évitent d'affronter les problèmes majeurs des religieux d'aujourd'hui.
Qu'on parle de détails comme la célébration de la lumière dans les foyers semble vraiment hors du contexte de 1970. On a l'impression que les religieux sont des marginaux dans la région, qu'ils ne sont pas implantés dans la vraie vie des gens.
Qu'un groupe de plusieurs centaines de religieux et religieuses dans la force de l'âge se vouent à une cause, et que ça laisse tout le monde indifférent. Il y a à l'application matière à réflexion. La question que ne devraient pas éviter actuellement les religieux est celle-ci: "Vivre aujourd'hui comme frère et comme sœur, ça veut dire quoi? Vivons-nous dans le milieu ou en marge de la vie?
Il est à souhaiter qu'on ne se leurre pas avec quelques petites consolations en répondant à la question. Des frères aux restaurants, des sœurs habillées à peu près comme tout le monde, la participation à des organisations liturgiques ou des mouvements de jeunes, c'est tout de même pas assez pour se donner bonne conscience, et il serait illusoire de se replier sur ces faits pour dire que les religieux vivent bien et dans leur milieu. C'est actuellement tout un style de vie qu'il faut réinventer. Evidemment, ce n'est pas facile vu d'évidement que de réapprendre la vie et d'en venir à ne plus tout penser dans l'atmosphère chaude des résidences religieuses. Il y a toute une mentalité à perdre, tout une coloration dans la façon de voir les choses dont les religieux doivent se départir.
Le gros défi qu'ont à affronter les religieux et les religieuses de la région est peut-être celui de l'intégration. Même sous un extérieur changé le fond des êtres est peut-être trop resté le même, avec cette sorte de repli timide sur une façon de penser, sur une façon de vivre.
Si les religieux continuent sur la voie des détails, où ils se sont engagés, la vie religieuse risque fort de garder son visage en détérioration, alors que l'appel des

LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE de Commerce régionale centre-sud du Québec et un représentant de la Chambre de Commerce provinciale du Québec étaient les deux invités spéciaux à la réunion mensuelle de la Chambre de Commerce d'Arthabaska. Sur la photo nous aperce-



(Photo Lero)

Photo Lero
LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE de Commerce régionale centre-sud du Québec et un représentant de la Chambre de Commerce provinciale du Québec étaient les deux invités spéciaux à la réunion mensuelle de la Chambre de Commerce d'Arthabaska. Sur la photo nous aperce-

Le degré d'expérience est une affaire personnelle

VICTORIANVILLE (R.L.) - Lors de la dernière rencontre du SPM de la paroisse Ste-Victoire de Victoriaville, l'invité était M. Yvon Aubin qui a traité de la maturité.
Selon M. Aubin, la maturité est propre à chacun et le degré d'expérience est une affaire personnelle. Les couples qui suivent ce cours se sont demandés comment agissait et raisonnait une personne adulte et comment arriver à le devenir?
On a considéré les problèmes d'argent de loisirs qui varient considérablement pour chaque couple.

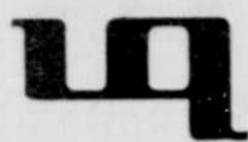
La cité n'entretiendra plus la rue Normand

TROIS-RIVIERES (B.C.) — Dès que la pose de conduites d'égout sera complétée sur le boulevard Parent, dans le secteur des Forges, la rue Normand ne sera plus entretenue par l'entrepreneur Gaston Bourassa, ni par la cité.

Le directeur du service des Travaux publics, M. Jean-Paul Dorion a manifesté de la réticence à la suggestion d'ouvrir

cette rue en permanence parce qu'il faudrait dans les circonstances la rendre carrossable sur une longueur de 5,300 pieds, entre les boulevards Parent et St-Jean.

M. Dorion a précisé que cette arriére, actuellement utilisée comme voie de détournement, n'appartient pas à la cité et qu'il était impossible d'y circuler avant les travaux.



UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

ÉDUCATION PERMANENTE COURS DU SOIR

Devant la demande pressante de la population, des cours de langues étrangères (langue et conversation) seront maintenant offerts.

Ces cours permettraient des attestations d'étude reconnues à l'intérieur des programmes réguliers des Sciences Humaines.

ALLEMAND I 756-111:

Mardi 19.30 heures et jeudi 19.00 heures
Début des cours: Semaine du 6 octobre 1969.

JAPONAIS I (LANGUE et CIVILISATION) 581-111:

Lundi 20.00 heures et mercredi 20.00 heures
début des cours: Semaine du 6 octobre 1969.

N.B. — CE COURS EST RÉCLAMÉ PAR DES GENS QUI PROJettent UN VOYAGE À L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'OSAKA.

DES COURS SERONT DISPENSÉS AU LABORATOIRE DE LANGUE DU CAMPUS DES FORGES.

Veillez présenter vos demandes au Service de l'Éducation Permanente à l'Université du Québec à Trois-Rivières, 466, rue Bonaventure, Trois-Rivières. Les bureaux sont ouverts tous les soirs d'octobre.

TECHNICIEN EN TÉLÉVISEUR DEMANDÉ

Le candidat devra posséder l'expérience en réparations de téléviseurs couleur, être bilingue, et posséder une automobile. Semaine de 40 heures ainsi que tous les bénéfices marginaux disponibles. Salaire selon l'expérience. Veuillez vous présenter au bureau de commandes:

SIMPSONS SEARS
1554 Notre-Dame
Trois-Rivières
et demander
M. CLAUDE RICHARD, gérant

Agent de Réclamations demandé

Rémunération selon qualifications. (Expérience minimum requise, 2 ans).

Privilège assurance-vie, maladie. Automobile fournie, dépenses payées pour couvrir territoire Trois-Rivières, Shawinigan, Grand'Mère, La Tuque.

Toute application sera confidentielle.
Écrire à: Département 304
C.P. 668
Trois-Rivières



La prévention des accidents industriels

LA REUNION DE L'ASSOCIATION de prévention des accidents industriels tenue à Trois-Rivières a suscité beaucoup d'intérêt. Sur cette photo prise à cette occasion, on reconnaît de gauche à droite, MM. Samuel Farbstein, directeur de l'As-

sociation, Charles Perreault, président du conseil du patronat du Québec et Donald Peterson, gérant de la compagnie George Christie Wire, président de l'Association à Trois-Rivières.

Les règlements de la circulation battus en brèche

Plus de 2,000 infractions

SECRÉTAIRE DEMANDÉE

pour travail général de bureau avec deux ans d'expérience.

ÉCRIRE.

Département 303
Casier Postale 668
Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES (B.C.) — Les infractions aux règlements du stationnement et de la circulation à Trois-Rivières ont augmenté considérablement au cours du mois d'août.

Le rapport soumis au conseil de ville par le directeur-adjoint de la police, M. Roland Poitras révèle que ces délits ont atteint 2,224 en comparaison avec les 1,799 enregistrés le mois précédent.

Les parcomètres ont nécessité l'intervention très fréquente des policiers de sorte que ceux-ci ont dû émettre 1,358 contraven-

tions, ce qui représente une augmentation de 236, en regard du mois de juillet.

Un total de 231 automobilistes ont omis de respecter le règlement qui prohibe le stationnement sur rue durant la nuit tandis que les agents ont constaté la présence de 368 autos qui étaient garées dans un secteur interdit au stationnement.

En août, les agents municipaux se sont rendus sur les lieux de 234 accidents de la circulation dans lesquels 1 personne a perdu la vie et 8 autres ont subi des blessures.

Voici quelques statistiques:

Stationnement en temps interdit	6
Sur le Côté gauche de la rue	11
Trop près d'une borne-fontaine	18
Trop près d'une intersection	28
Dans une zone d'arrêt d'autobus	17
Les parcomètres	1358
Dans une zone interdite au stationnement	368
Excèdent la limite de 60 minutes	71
Nuisible à la circulation	14
De nuit sur rue	231
Circulation	
Avec lumières défectueuses	4
Véhicule lourd dans une zone interdite	10
A l'encontre d'un sens unique	11
Virage à gauche interdit	29
Sans arrêt à un signal arrêté	15
Sans arrêt à un feu rouge	33

Faits et méfaits

\$100 d'amende pour avoir accepté des paris

Il semble bien que la Sûreté du Québec a effectué une fructueuse tournée des bookies de la région de Trois-Rivières. Hier, en Cour des Sessions de la Paix, pas moins de deux ont reconnu avoir accepté des paris, relativement aux courses de chevaux, pour voir condamner à des amendes de \$100 par le juge Maurice Langlois. Deux autres membres du quatuor impliqué ont cependant nié l'accusation et subiront leur procès le 21 octobre.

Étudiant accusé du vol de deux micros

Un étudiant du CEGEP de Trois-Rivières, désireux de former un orchestre, devra attendre au 23 octobre pour connaître la décision du juge Maurice Langlois. Le jeune homme de 18 ans s'est retrouvé en Cour des Sessions après avoir volé deux micros dans l'église St-Pie X. Un cautionnement de cent dollars lui a été accordé pour demeurer en liberté en attendant la sentence.

Des fossés devra subir un autre procès

Normand Desfossés, présentement détenu en rapport avec la tentative de vol au cinéma Capitol, subira un autre procès le 16 octobre prochain. Pour ce dernier, on lui reproche un vol par effraction d'une somme de \$48, dans les locaux du ministère de la "Famille et du Bien-Être social de Trois-Rivières, le 17 janvier 1969.

Déjà accusé de meurtre

Jean Leblanc accusé de possession d'un revolver

TROIS-RIVIERES (J.P.A.) — constatée le 13 août 1968 à Ste-Jean Leblanc, qui en toute probabilité subira son procès pour le meurtre de Denise Ampleman de Québec, le 26 janvier prochain, en Cour d'Assises de Trois-Rivières, a été conduit devant le tribunal des Sessions de la Paix, hier, L'accusé, originaire de Ste-Perpétue, comté de Nicolet, est détenu depuis plus d'un an à la suite de la découverte du corps de la jeune Québécoise, l'été dernier, à proximité de la rivière Nicolet. Un policier montréalais, en vacances dans la région de St-Léonard-d'Aston avait, tout à fait par hasard, fait la macabre découverte.

Une autre accusation vient d'être logée contre Leblanc; c'est pourquoi, il a dû être ramené de la Métropole par la Sûreté du Québec. Il s'agit cette fois d'une plainte de possession d'un revolver de calibre .22.

HÔTEL BÉCANCOUR
vous présente ses danseuses Topless avec l'orchestre "LES MOSAIQUES" du jeudi au dimanche soir
Dim: concours d'amateurs avec JACK ARSENAULT à 10 heures P.M. 294-2582

TIRAGE CO-OP TIRAGE
RADIO TAXIS
378-5444
BILLETTS BLANCS, SÉRIE "G" \$10.
Mme SOLANGE DOYON, 5109, Ave Royale — Québec gagnante du \$30 la semaine passée.
36,630

AVIS TRÈS IMPORTANT
Pour les hommes atteints de CALVITIE PARTIELLE OU TOTALE
Un moyen parfaitement au point de
TISSAGE PERMANENT vous redonnera tout ce dont la nature vous a dépourvu.
(Ce n'est pas un toupet)
AVANT APRES
à cet effet
LE TISSAGE DES CHEVEUX INTERNATIONAL HAIRWEAVERS de MONTRÉAL
situé au 7121 Châteaubriand, coin Jean Talon, face au métro — Tél.: 277-1716
TIENDRA UNE CLINIQUE D'INFORMATION DIMANCHE LE 12 OCTOBRE 1969 à compter de 10h.00 a.m. jusqu'à 6h.00 p.m.
À L'HÔTEL WINDSOR 902-910 RUE CHAMPFLOUR TROIS-RIVIERES — TEL.: 376-3721
Si désire, consultation individuelle. Vos dames sont les bienvenues.

Offre spéciale pour un temps limité! VENTE DU MANUFACTURIER!

RCA ÉPARGNEZ
TÉLÉCOULEUR
"NEW VISTA" RCA
MODÈLES CONSOLES DE
25"

PLAN DE PROTECTION DE 5 ANS

TÉLÉCOULEUR MARK II MODÈLE CONSOLE DE 25"

A COMPTER DE **595⁰⁰**

Achetez directement de l'entrepôt au prix populaire!

L'END-POIT OÙ L'ON MANGE LES MEILLEURS
STEAKS!
Dîner d'hommes d'affaires \$1.50
SPECIAL DU JOUR
FEVES AU LARD
PATE DE SAUMON
"COCKTAIL LOUNGE"
ATMOSPHERE DE DÉTENTE
Place Hôtel de Ville

Venez vous amuser au
BECAN
BÉCANCOUR — ROUTE 3
DANSE
AVEC ORCHESTRE
tous les vendredis et samedi soirs
avec le **TRIO SIMON**
et **LES SAINTS**
Musique Canadienne et Populaire
Bienvenue à tous.

Prescriptions
PHARMACIE HOUDE
OUVERT 365 JOURS PAR ANNÉE
CENTRE D'ACHATS DE TROIS-RIVIERES OUEST
TÉL.: 375-9686
CLAUDE HOUDE
B.A. B.Sc. B. Ph. L. Ph.

GRATIS NETTOYEUR A PINCEAUX
CHL
SPÉCIAL SEMI-LUSTRE BLANC \$588 le gallon
Rég. \$895
MARTIN BERGERON
ET FILS ENR.
221, DES CHENAUX CAP TEL.: 376-6152
Ouvert tous les soirs jusqu'à 9 heures

BEAUTE CONFORT DURABILITE
Les recouvrements d'aluminium sont SUPÉRIEURS
Facilités de paiement • Estimations gratuites
Paul Bilodeau & Fils Inc.
156, BRUNELLE CAP-DE-LA-MADELEINE 374-6642
ALCAN

J.-ROBERT VINCENT
MEUBLES
777, 11e Ave Grand'Mère Tél.: 538-2633



(Téléphoto PC)

M. JEAN DE LIPKOWSKI, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères dans le gouvernement français est arrivé, au cours de la journée d'hier, à l'aéroport international de Montréal, dans le but d'entreprendre une visite d'une semaine au Québec. Sa visite soulève déjà une série de

protestations de la part du gouvernement fédéral, puisque M. Lipkowski a déclaré qu'il ne se rendra pas à Ottawa au cours de sa visite. A sa descente d'avion, M. et Mme Lipkowski ont été accueillis par M. Romuald Miville-Deschesnes, chef du protocole au Québec.

Bertrand dépose le projet de loi cadre sur les référendums

par André BELLEMARE

QUEBEC (PC) — L'Assemblée nationale du Québec a été saisie, jeudi, du projet de loi-cadre sur les référendums annoncé depuis quelque temps par le premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand. En déposant le bill 55, le chef du gouvernement a expliqué que le projet de loi a pour but d'ordonner que les électeurs soient consultés par référendum sur tout sujet que le gouvernement indique et sur lequel il désire connaître leur opinion.

Le texte des questions qui seront posées aux québécois devra d'abord être approuvé par l'Assemblée nationale et la date du référendum déterminée par le gouvernement.

Aussitôt que le bill eut été adopté par la Chambre, il fut immédiatement référé à la commission parlementaire des affaires constitutionnelles.

Problème linguistique

Les membres de cette commission étudieront les modalités de la procédure à la deuxième lecture.

Depuis qu'il assume la direction du gouvernement, le premier ministre Bertrand a maintes fois laissé entendre que le problème linguistique, de plus en plus discuté, pourrait faire l'objet d'un référendum en vue de permettre aux Québécois de se prononcer soit pour l'unilinguisme français ou pour le bilinguisme sans pour autant déclencher une élection générale sur ce sujet.

expliqué encore M. Bertrand, si des élections générales sont déclinées avant la date à laquelle le scrutin doit se tenir.

Le projet de loi modifie également la loi électorale qui sera désormais intitulée "loi des élections et des référendums".

De cette façon, un référendum sera régi par les règles qui gouvernent actuellement les élections générales.

Il ne sera pas, cependant, soumis à l'application de la loi de la contestation des élections provinciales.

Fut le premier ministre Daniel Johnson faisait souvent allusion à un référendum comme moyen de consulter la popula-

tion sur des questions importantes sans que les citoyens ne soient gênés par l'esprit de parti.

Programme électoral

Ce projet de référendum était inclus dans le manifeste électoral de l'Union nationale, en 1968, dans "un programme d'action pour une jeune nation".

Dans un discours qu'il prononça au Club Renaissance de Montréal, le 6 octobre dernier, M. Bertrand avait indiqué qu'il fallait que les Québécois prennent en mains leur destin.

"Nous voulons être en mesure de consulter la population, au temps voulu, non pas sur des bagatelles mais, comme dit no-

tre programme, sur toute matière mettant en cause la maîtrise de son destin".

Le programme électoral de l'UN dit encore:

"Comme préface à un nouveau pacte entre deux nations égales et fraternelles, convoquer une assemblée constituante mandatée par le peuple québécois pour réviser et compléter la constitution interne du Québec en y incluant une formule d'amendement qui consacre la souveraineté du peuple québécois et son droit d'être consulté par voie de référendum sur toute matière qui met en cause la maîtrise de son destin".

Un tremblement de terre secoue Ottawa

OTTAWA (PC) — Un léger tremblement de terre a secoué la ville d'Ottawa et la banlieue, vers 11h15, jeudi soir, et la secousse a été ressentie jusqu'à Montréal. Un porte-parole de l'Observatoire du Canada a déclaré que les "premières constatations" indiquent que la secousse s'est produite à 3,5 ou 4 degrés à l'échelle Richter. Il a ajouté que le centre de la secousse était tellement près que l'appareil pour l'enregistrement des ondes à l'Observatoire était surchargé. Des postes de radio ont rapporté avoir reçu des dizaines d'appels téléphoniques des régions environnantes. Mais aucun dégât n'a été rapporté.

"Aucune raison pour faire une montagne" - Bertrand

Lipkowski répète qu'il n'ira pas à Ottawa!

MONTREAL (CP-AFP) — Le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères françaises, M. Jean de Lipkowski, est arrivé jeudi à l'aéroport international de Montréal, en compagnie de sa femme, pour une visite d'une semaine au Québec qui a déjà créé des différends entre Québec et Ottawa. Le ministre français a été accueilli à l'aéroport par M. Romuald Miville-Deschesnes, chef du protocole au Québec, avant de partir en automobile pour Québec, afin d'y rencontrer le premier ministre Jean-Jacques Bertrand.

Malgré une invitation du gouvernement central, M. de Lipkowski ne se proposait pas de visiter Ottawa.

Mercredi, un porte-parole des Affaires extérieures déclarait au nom du gouvernement que cette visite avait "des implications malheureuses" et qu'elle aurait un effet négatif sur les relations franco-canadiennes.

L'invitation que le Québec a adressée à M. de Lipkowski, sans passer par Ottawa, a ajouté le porte-parole, "dessert les relations franco-canadiennes et aussi la cause de l'unité canadienne".

De son côté, M. Bertrand a déclaré qu'il n'y avait aucune raison pour faire une "montagne" de la visite du ministre français au Québec.

"Il s'agit purement et simplement d'une visite pour examiner nos ententes, pour voir ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas," a précisé le premier ministre.

A Paris, à la suite de commentaires en provenance d'Ottawa au sujet du voyage de M. de Lipkowski au Québec, le porte-parole du Quai d'Orsay a fait à la presse la déclaration suivante:

"La visite de M. Jean de Lipkowski au Québec, qui aura lieu du 9 au 16 octobre 1969, fait suite à une invitation du gouvernement québécois qui lui avait été adressée au mois de février dernier.

"Cette visite s'inscrit dans le cadre normal des échanges résultant des ententes sur l'éducation et la culture qui ont été signées entre la France et le Québec en 1965. M. de Lipkowski est en effet chargé de coordonner ces échanges sur le plan gouvernemental français.

Construction de 170 logis page 3 T.-R.

Analyse de l'élection page 16

Victoire des Bruins de Shawinigan page 12

Amende de \$250 à Esposito page 13

SOMMAIRE

AUJOURD'HUI

Table with 2 columns: Category and Page/Time. Includes: Bandes illustrées (17), Bourses (11), Classées (14-15-16-17), Convocations (14), Mots croisés (17), Page féminine (8), Radio-T.V. Cinéma (10), Sports (12-13-18).

LE SOURIRE DU PETIT DEJEUNER

Une jeune fille à son soupirant: "C'est très gentil à toi de me demander en mariage. Mais voudrais-tu me répéter ce passage où tu reconnais que tu n'es pas digne de moi?"

CRÈMERIE DES TROIS-RIVIERES logo and address information.

Le Ralliement des créditistes se lancera quand même dans l'arène provinciale!

QUEBEC (PC) — Le chef du Ralliement créditiste, M. Réal Caouette, a déclaré mercredi soir que la défaite des candidats du RC aux élections complémentaires de mercredi n'influence en rien la décision du Ralliement de se lancer dans l'arène provinciale lors des prochaines élections générales au Québec.

Rejoignant par téléphone à sa résidence de Rouyn, M. Caouette a souligné qu'il ne s'agissait pas d'une défaite humiliante puisque tout le monde s'attendait à une victoire de l'Union nationale.

"Nos candidats sont entrés dans la lutte à la dernière minute, sans organisation bien structurée, a noté le chef du Ralliement, de sorte que personne ne s'attendait à remporter la victoire.

Après avoir félicité tous ses candidats et ceux qui les ont appuyés, M. Caouette a ajouté qu'au moins les créditistes ont eu le courage de faire face à la musique, au contraire des "peureux" du Parti libéral et du Parti québécois.

Les émeutes de Montréal se soldent par 104 arrestations

QUEBEC (PC) — Le ministre de la Justice, M. Rémi Paul, a déclaré à l'Assemblée nationale, jeudi, que 104 personnes avaient été arrêtées mardi au cours de la journée d'émeutes à Montréal.

De ce nombre, 30 ont été relâchées après enquête. Il reste 74 individus qui feront face à des accusations diverses, soit pour méfaits publics, vols, délits de fuite et autre.

Les événements de mardi ont eu un nouvel écho en Chambre, jeudi, alors que le député libéral de Notre-Dame-de-Grâce M. William Tavel, a émis l'opinion que les peines imposées à quatre individus reconnus coupables de vols dans les magasins de la rue Sainte-Catherine ne sont pas assez élevées.

Trois personnes ont été condamnées à des amendes de \$30 et à une journée d'emprisonnement et une quatrième, à cause de son dossier judiciaire, a échappé d'une amende de \$50 et de deux jours de prison.

Une nouvelle flambée de violence est à craindre ce soir?

Le Front de libération populaire manifesterà dans les rues de Montréal

MONTREAL (PC) — Deux membres du Front de libération populaire, MM. Stanley Grey et Bernard Blondin, ont entrepris, il y a deux jours, d'organiser pour aujourd'hui à 19 heures une manifestation destinée à demander la démission de M. Jean Drapeau et Lucien Saulnier.

Au cours d'une conférence de presse donnée hier, les deux porte-parole ont déclaré qu'environ 20.000 tracts avaient été distribués hier dans les CEGEP, les comités de citoyens, le métro et les milieux ouvriers de Montréal.

Les manifestants se rencontreront au parc Lafontaine et se dirigeront vers l'hôtel de ville. Le FLP, ont déclaré les deux porte-parole, n'a demandé aucun permis de manifester, puisqu'il s'agit là "d'un droit légitime".

Montréal est présentement dans un climat de crise, ont expliqué les organisateurs, c'est ce moment qu'il faut choisir pour manifester.

A la suite des actes de violence

Une industrie européenne de \$10,000,000 refuse de venir s'établir à Bécancour

MONTREAL (R.L.) — Les actes de violence qui ont éclaté à Montréal mardi soir pourraient coûter au Cœur du Québec une industrie de \$10.000.000 qui devait s'installer dans le parc industriel de Bécancour.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce de la province de Québec, M. Jean-Paul Beaudry, a déclaré aux journalistes qu'une industrie européenne, décidée de suspendre "indéfiniment" leur projet d'implantation à Bécancour.

M. Beaudry n'a pas identifié par ailleurs le genre d'industrie qui était désireuse de venir s'établir au Québec. Cependant le ministre a précisé que les négociations entre le gouvernement du Québec et les dirigeants de cette entreprise avaient débuté il y a 18 mois et que tout allait très bien jusqu'au moment où les dirigeants de cette entreprise européenne aient pris connaissance des troubles qui ont éclaté à Montréal.

"Je vais me rendre à New York la semaine prochaine, a conclu M. Beaudry, dans le but de rencontrer les dirigeants de cette entreprise. J'aurai véritablement l'air d'une personne qui supplie l'industrie de venir au Québec après ces actes de violence qui ont éclaté à Montréal."

manifeste. "Dans une situation de crise, a déclaré M. Blondin, le peuple a surtout le droit fondamental de dire ce qu'il pense".

En plus d'inviter l'administration Drapeau-Saulnier à démissionner, la manifestation d'aujourd'hui veut également "défendre le droit fondamental de manifester publiquement".

Le FLP, ont précisé les porte-parole, n'ignore pas que l'atmosphère est très tendue à Montréal avec la présence de l'armée et de la Sûreté du Québec, mais il n'y attache pas d'importance.

Les organisateurs n'ont pas

défini de trajet à leur marche. Tout devrait se décider sur place, selon les circonstances.

Selon MM. Grey et Blondin, le président de la Ligue pour l'Intégration scolaire, M. Raymond Lemieux, aurait accordé son appui entier au FLP. Le FLP avait d'ailleurs participé activement à la marche de la LIS à St-Leonard.

De son côté, M. Maurice St-Pierre, directeur de la Sûreté du Québec qui contrôle toutes les forces policières de la métropole, a déclaré qu'il chercherait à connaître les intentions du FLP et à savoir si le groupe avait demandé un permis de manifester.

Les enseignants acceptent la formule de compromis

QUEBEC (PC) — Le président de la Corporation des enseignants du Québec, M. Raymond Laliberté, a confirmé, jeudi après-midi, que les enseignants avaient accepté la formule de compromis proposée, la veille, par M. Marcel Masse, ministre d'Etat attaché à la Fonction publique, afin de hâter le règlement du problème de réintégration de 153 démissionnaires.

Selon M. Laliberté, la formule proposée par le gouvernement à l'effet de confier les enseignants démissionnaires non-réengagés au président du Conseil supérieur de l'éducation, M. Léopold Garant, répond d'une certaine façon, à la question que les enseignants avaient clairement posée en suspendant leur participation au comité tripartite de réintégration des démissionnaires.

COUP D'OEIL SUR L'ACTUALITE

Acquittement du sergent Picard en rapport avec l'affaire Sicotte

MONTREAL (PC) — Le sergent Paul-Emile Picard, de la Sûreté du Québec, a été acquitté de l'accusation d'avoir causé des blessures corporelles en rapport avec l'affaire Sicotte. Chef de l'escouade contre les incendies criminels au moment de l'affaire Darabaner et de la découverte d'une demi-douzaine de cadavres ensevelis à la chaou dans le district de Québec, Picard avait été par la suite suspendu de ses fonctions, et cela sans solde, par suite d'un témoignage, dont devaient être victimes une quinzaine d'agents de la Police Provinciale et d'enquêteurs du Federal Underwriters Investigation Bureau.

Les policiers montréalais affirment qu'ils n'ont pas besoin de l'armée

MONTREAL (PC) — Les policiers montréalais affirment qu'ils sont prêts à assumer entièrement leur responsabilité professionnelle et qu'ils n'ont pas besoin de la Gendarmerie royale, de la Sûreté du Québec et de l'armée pour faire respecter la loi dans la métropole. Les déclarations des dirigeants syndicaux et de plusieurs policiers permettent de croire que ces derniers sont bien décidés à respecter la loi adoptée par l'Assemblée nationale, bien que ce ne soit pas de gaieté de coeur, et à donner au public montréalais la protection nécessaire.

"Il existe encore des possibilités de troubles..." Maurice St-Pierre

Les 600 soldats demeureront en place

MONTREAL (PC) — Les 600 soldats amenés à Montréal pendant les violences de mardi soir demeureront sur place indéfiniment "parce qu'il existe encore des possibilités de troubles", a déclaré jeudi M. Maurice St-Pierre, directeur de la Sûreté du Québec.

M. St-Pierre, qui dirige toutes les forces policières de la région métropolitaine selon un ordre extraordinaire du gouvernement provincial, a fait cette déclaration après s'être entretenu avec le brigadier-général J. Ar-

mand Ross, officier commandant les forces armées dans la région du Québec.

Le directeur de la SQ n'a pas voulu donner de détails sur la façon dont pourraient éclater de nouvelles violences.

Nous gardons 300 hommes de la Gendarmerie royale en service exceptionnel, a-t-il précisé. Cependant, les policiers envoyés à la rescousse mercredi par 35 municipalités ont été libérés de leurs fonctions.

Le général Ross a annoncé que les hommes du 22ème Régiment continueraient de surveiller certains édifices de Montréal.

Les troupes ont été envoyées de Valcartier alors que Montréal était aux prises avec des actes de violence pendant une grève qui immobilisait la majorité des 3.700 policiers et 2.400 pompiers de la ville.

D'autre part, rompant son silence, le maire Jean Drapeau a annoncé hier qu'il publierait un communiqué sur son opinion personnelle devant le conflit salarial avec les policiers et les pompiers.

La résidence du maire a été détruite par une bombe, la semaine dernière, et son restaurant Le Vaisseau d'Or, a subi de lourds dégâts pendant les violences de mardi.

M. Drapeau portera la parole ce soir sur les ondes de la radio

et de la télévision françaises et anglaises.

Au cours de leur conférence de presse, le général Ross et M. St-Pierre ont rendu hommage au régime canadien-français pour la protection de Montréal.

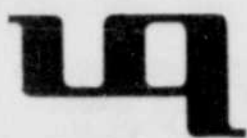
Les militaires ayant été appelés par le premier ministre Jean-Jacques Bertrand et le ministre de la Justice, M. Rémi Paul, c'est à ces derniers qu'il revient d'ordonner le moment de leur départ, a déclaré le général.

Aujourd'hui de 7 h. à 21 h.

Référendum sur le règlement de zonage

LA TUQUE (M.A.) — C'est heures A.M. et ce, jusqu'à 7.00 aujourd'hui, à compter de 9.00 heures P.M. que se tiendra au

bureau du greffier de l'hôtel de ville de La Tuque un référendum qui servira à déterminer si l'amendement au règlement de zonage sera adopté ou non. On se souvient que lors d'une assemblée publique tenue à l'hôtel de ville, le 22 septembre dernier, par les électeurs-proprétaires de la zone B-3 de la ville de La Tuque, sept électeurs propriétaires avaient demandé par leur signature qu'un référendum soit tenu pour l'adoption ou le rejet du règlement municipal no 549 amendant le règlement de zonage 395 pour permettre la construction d'un bâtiment d'habitation à quatre logements et de trois étages. Cette construction serait exécutée sur chacune des parties des lots 21A-347 et 21A-348 et suivant la loi, le conseil municipal, par l'intermédiaire du greffier, a fixé la votation, par voie de référendum, en nombre et en valeurs, à aujourd'hui, 10 octobre.



**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
À TROIS-RIVIÈRES**
ÉDUCATION PERMANENTE
COURS DU SOIR

Devant la demande pressante de la population, des cours de langues étrangères (langue et conversation) seront maintenant offerts.

Ces cours permettraient des attestations d'étude reconnues à l'intérieur des programmes réguliers des Sciences Humaines.

ALLEMAND | 756-1111

Mardi 19.30 heures et jeudi 19.00 heures
Début des cours: Semaine du 6 octobre 1969.

JAPONAIS | (LANGUE et CIVILISATION) 581-1111

Lundi 20.00 heures et mercredi 20.00 heures
début des cours: Semaine du 6 octobre 1969.

N.B. — CE COURS EST RÉCLAMÉ PAR DES GENS QUI PROJettent un VOYAGE à L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'OSAKA.

DES COURS SERONT DISPENSÉS AU LABORATOIRE DE LANGUE DU CAMPUS DES FORGES.

Veuillez présenter vos demandes au Service de l'Éducation Permanente à l'Université du Québec à Trois-Rivières, 466, rue Bonaventure, Trois-Rivières. Les bureaux sont ouverts tous les soirs d'octobre.

TECHNICIEN EN TÉLÉVISEUR DEMANDE

Le candidat devra posséder l'expérience en réparations de téléviseurs couleur, être bilingue, et posséder une automobile.

Semaine de 40 heures ainsi que tous les bénéfices marginaux disponibles.

Salaires selon l'expérience. Veuillez vous présenter au bureau de commandes:

SIMPSONS SEARS
1554 Notre-Dame
Trois-Rivières

et demander
M. CLAUDE RICHARD, gérant

Agent de Réclamations demandé

Rémunération selon qualifications. (Expérience minimum requise, 2 ans).

Privilège assurance-vie, maladie. Automobile fournie, dépenses payées pour couvrir territoire Trois-Rivières, Shawinigan, Grand'Mère, La Tuque.

Toute application sera confidentielle.

Écrire à: Département 304
C.P. 668
Trois-Rivières

Possibilité de greffer une deuxième section à la ligue Saguenay Lac-Saint-Jean-Mauricie

par Marcel AUBRY
LA TUQUE — Les dirigeants

SECRÉTAIRE DEMANDÉE

pour travail général de bureau avec deux ans d'expérience.

ÉCRIRE.
Département 303
Casier Postale 668
Trois-Rivières



VOICI CE QU RESTAIT DU CHALET de M. Réjean Tessier quelques minutes seulement avant que l'on ne retrouve le corps calciné de M. Joseph-Gaston Bellemare de Shawinigan. Les dommages causés par l'incendie ont été évalués à environ \$4,000. Outre les ruines encore fumantes du chalet, la vignette nous fait voir ce qui reste de la voiture de marque Falcon et à l'arrière-plan, le Lac-à-Beauce.

La Chambre délègue deux représentants

LA TUQUE (M.A.) — La Chambre de Commerce de La Tuque a désigné, lors de sa dernière assemblée, deux de ses membres pour la représenter sur un comité régional qui sera formé par la Chambre de Commerce régionale de la Mauricie. Ces deux représentants sont M. Gilbert Ménard, ingénieur forestier et M. Roger Duchesneau, président du comité touristique de la Chambre de Commerce et ex-président de l'Association des loisirs en forêt.

Les villes de la Mauricie qui font partie de la Chambre de Commerce régionale sont celles de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest, Cap-de-la-Madeleine, Shawinigan, Grand'Mère, La Tuque, Batican et Sainte-Anne de la Pérade.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce de La Tuque poursuit actuellement sa campagne de recrutement sous la direction de M. Jean-Louis Colbert.

de la ligue Senior amateur du Saguenay - Lac Saint-Jean - Mauricie, songent sérieusement à greffer une deuxième section à leur ligue, et ce, dès l'an prochain. C'est ce qu'a révélé, mercredi soir, au cours d'une réunion tenue à La Tuque, en présence des dirigeants de quatre clubs actuels, le commissaire de la ligue, M. Réal Harvey. Ce dernier a indiqué qu'un travail concret était déjà amorcé dans ce sens et à la même ligue entendait que la future franchise pourrait bien être établie au Cap-de-la-Madeleine.

Mme Harvey, qui a profité de la circonstance pour intégrer officiellement M. Richard Rioux dans sa nouvelle fonction de commissaire-adjoint a annoncé que ce dernier avait été spécialement nommé à ce poste pour essayer d'organiser le secteur au cours de l'année dans le but de commencer à fonctionner dès l'an prochain.

Le commissaire a dit qu'il avait mis sur M. Rioux parce que celui-ci jouit d'une expérience certaine dans le monde du hockey et parce qu'il connaît très bien le territoire dans lequel il sera appelé à travailler. Ce territoire comprendra la Mauricie et une partie des Cantons de l'Est. Ainsi, les clubs de La Tuque et Victoriaville seraient appelés à évoluer dans la nouvelle section l'an prochain tandis que l'on pourrait compléter les cadres de la vieille section du Saguenay - Lac Saint-Jean avec l'addition de un ou deux clubs supplémentaires.

De plus, un travail en profondeur sera fait au niveau de la future section et tout un programme de promotion sera tracé dans le but de faire connaître d'abord la ligue au nouveau secteur et dans le but, bien sûr, de l'intéresser aux opérations qui s'y déroulent. Il est même probable que la ligue du Saguenay - Lac Saint-Jean - Mauricie organise des parties d'exhibition au cours de l'année dans certaines villes de la Mauricie dans le but de promouvoir le projet.

Seulement quatre clubs étaient représentés, mercredi soir, à la réunion de la ligue; il s'agit des Tigres de Victoriaville, des Aigles d'Alma, des saqueux de Chicoutimi et bien sûr, des Loups de La Tuque. Les Barons de Dolbeau n'ont pas fait le voyage à La Tuque parce que le message de convocation à la réunion ne leur a pas été transmis à temps. C'est ce qu'a expliqué, au cours d'une conversation téléphonique, le gérant des Barons mais ce dernier a quand même tenu à rassurer les autres clubs et il a dit

envisager la prochaine saison avec beaucoup d'optimisme.

La minute de vérité

Prenant la parole devant les représentants des clubs réunis, le commissaire Réal Harvey s'est dit d'avis que la prochaine saison serait, en quelque sorte, la minute de vérité quant à l'avenir de la ligue. Il n'a pas caché les nombreux problèmes que pourrait soulever la disparité des équipes étant donné que l'ensemble territorial de la ligue a pris des proportions gigantesques avec l'intégration au circuit des Tigres de Victoriaville.

Le commissaire Harvey a aussi servi un avertissement non-équivoque aux dirigeants des équipes en ce qui a trait aux traitements consentis aux joueurs. "Nous nous devons, a-t-il dit, de conserver jalousement notre statut amateur, même si nous devons pour cela, sacrifier quelques vedettes. Nous devons nous garder de faire des écarts pour satisfaire aux exigences trop grandes de certains joueurs sans quoi des dangers graves nous attendent".

Le commissaire a précisé que les commissions pourraient verser une certaine somme d'argent à leurs joueurs pour payer

le coût de leur déplacement mais que les salaires étaient tout à fait prohibés comme l'exige le statut amateur.

On sait par ailleurs, que les Loups de La Tuque disputent une série de deux parties d'exhibition en fin de semaine contre les Gais de Saint-Hyacinthe, de la ligue Senior "B" du Québec. La première partie aura lieu ce soir au colisée municipal à 8 heures et la seconde sera disputée à Saint-Hyacinthe, dimanche soir.

Un autre joueur en est finalement venu à une entente avec la commission des Loups et il s'agit de John Beggs. Nul doute que Beggs saura apporter une contribution à sa nouvelle équipe.

Offre spéciale pour un temps limité! VENTE DU MANUFACTURIER!

RCA ÉPARGNEZ
TÉLÉCOULEUR
"NEW VISTA" RCA
MODÈLES CONSOLES DE
25"



TÉLÉCOULEUR
MARK II
MODÈLE CONSOLE DE 25"

A COMPTER DE
595⁰⁰

Achetez
directement
de l'entrepôt
au prix
populaire!



J.-ROBERT VINCENT
MEUBLES
777, 11e Ave Grand'Mère Tél.: 538-2633

L'ENDROIT OÙ L'ON MANGE LES MEILLEURS
STEAKS!
Dîner d'hommes d'affaires \$1.50
SPECIAL DU JOUR
FEVES AU LARD
PATE DE SAUMON
"COCKTAIL LOUNGE"
ATMOSPHÈRE DE DÉTENTE

Place
Hôtel
de Ville

Venez vous amuser au
BECAN
BÉCANCOUR — ROUTE 3
DANSE
AVEC ORCHESTRE
tous les vendredis et samedis soirs
avec le **TRIO SIMON**
et **LES SAINTS**
Musique Canadienne et Populaire
Bienvenue à tous.

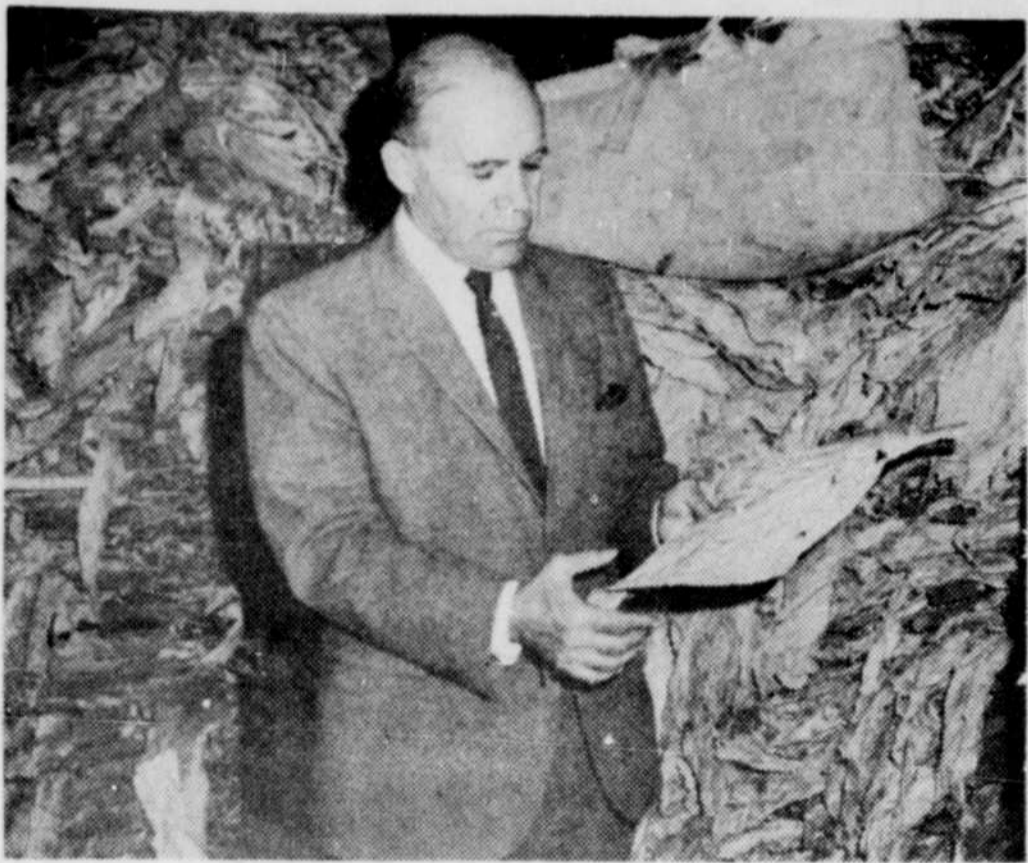
Prescriptions
CLAUDE HOUDE
B.A. B.Sc. B. Ph. L. Ph.
PHARMACIE HOUDE
OUVERT
365
JOURS
PAR ANNÉE
CENTRE D'ACHATS
DE TROIS-RIVIÈRES
OUEST
TÉL.:
375-9686

GRATIS NETTOYEUR
A PINCEAUX
CIL
SPÉCIAL
SEMI-LUSTRE
BLANC
\$8.95
le gallon
\$5.88
MARTIN BERGERON
ET FILS ENR.
221, DES CHENAUX CAP Tél.: 376-0152
Ouvert tous les soirs jusqu'à 9 heures

TIRAGE CO-OP TIRAGE
RADIO TAXIS
378-5444
BILLETTS BLANCS, SÉRIE "G" \$10.
Mme SOLANGE DOYON,
5109, Ave Royale — Québec
gagnante du \$30 la semaine passée.
36,630

AVIS TRÈS IMPORTANT
Pour les hommes atteints de
CALVITIE PARTIELLE OU TOTALE
Un moyen parfaitement
au point de
TISSAGE PERMANENT
vous redonnera tout ce
dont la nature vous a
dépourvu.
(Ce n'est pas un truquet)
AVANT APRES
à cet effet
LE TISSAGE DES CHEVEUX
INTERNATIONAL HAIRWEAVERS DE MONTRÉAL
situé au 7121 Châteaubriand, coin Jean Talon,
face au métro — Tél.: 277-1716
TIENDRA UNE CLINIQUE D'INFORMATION
DIMANCHE LE 12 OCTOBRE 1969
à compter de 10h.00 a.m. jusqu'à 6h.00 p.m.
À L'HÔTEL WINDSOR
902-910 RUE CHAMPFLOUR
TROIS-RIVIÈRES — TÉL.: 376-3721
Si désiré, consultation individuelle. Vos dames sont les bienvenues.

BEAUTÉ CONFORT DURABILITÉ
Les recouvrements
d'aluminium sont
SUPÉRIEURS
Facilités de paiement • Estimations gratuites
Paul Bilodeau & Fils Inc.
156, BRUNELLE
CAP-DE-LA-MADELEINE 374-6642



(Photo: Léon Savard)

LA RECOLTE DE TABAC DANS LA REGION de Joliette représente environ \$6,000,000 en vente cette année. Au delà de 2,400 personnes ont trouvé de l'emploi à la récolte et dans les différents

procédés de culture du tabac. Sur la photo, M. Frank Jones, président de F. Jones Tobacco Sales Ltd. explique à notre photographe, un procédé de classification du tabac de la récente récolte.

Dans la région de Joliette

\$6,000,000 de vente de tabac en 1969

JOLIETTE (RN) — Une fois de plus une autre récolte de tabac touche à sa fin dans la région de Joliette. A quelques exceptions près, les producteurs de tabac auront fait une excellente récolte cette année. Les trois dernières années ayant été exceptionnelles, il est difficile actuellement de parler de record, mais le poids du tabac à cigarettes récolté devrait être proche des 8.702.331 livres de

1968. La récolte de cette année représente pour environ \$6,000,000 en vente de tabac.

Au point de vue qualité, les producteurs sont satisfaits malgré une fin de récolte assez endommagée par endroits, par un "picotage" des feuilles, dû à un excès d'ozone dans l'air.

Depuis 40 ans

Depuis 40 ans, bien des choses ont changé dans la culture du tabac au Québec, surtout ces dernières années. Les premières expériences de 1930 à la pépinière provinciale de Deschambault, puis la première récolte de 20,000 livres en 1934 chez

sept cultivateurs, tout cela est bien loin maintenant. Ce sont 110 producteurs qui cette année, ont cultivé près de 6,963 acres de tabac à cigarette.

Le fort développement de la culture du tabac est certainement dû au fait qu'elle soit d'un excellent rapport. Malgré tout, a expliqué M. Jean Allard, spé-

cialiste en tabac au bureau régional du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation à l'Assomption, cette culture demande de bons rendements, ainsi qu'une bonne qualité, qu'après un travail assidu, accompli avec les techniques les plus modernes.

Grâce à une qualité sans cesse améliorée, à une très grande superficie moyenne des exploitations (70 acres) la culture du tabac ne peut que s'étendre encore davantage. Cette année deux cultivateurs se sont lancés dans cette culture. L'introduction d'une machinerie bien

adaptée, notamment pour l'arrasage et la cueillette, l'installation de rideaux d'arbres pour couper les vents dévastateurs, ainsi que la construction de nouveaux séchoirs de type "en vrac" devraient permettre aux producteurs de tabac de la région de Joliette, d'obtenir encore de meilleurs rendements.

Une modification de la loi

Fait acquiescer Charles Auguste Beaudoin hôtelier

JOLIETTE (CH) — M. Charles Auguste Beaudoin, propriétaire de l'hôtel Royal à Ste-Julienne, a été acquiescé de l'accu-

sation d'avoir vendu des boissons alcooliques à des jeunes gens âgés de moins de 20 ans comme le stipule la loi.

En rendant jugement, le juge Armand Sylvestre a parlé d'une modification apportée à la loi et par laquelle l'accusé qui aurait tout fait en son possible pour s'assurer l'âge véritable de ses clients devrait bénéficier d'un doute raisonnable.

Le président du tribunal a rappelé qu'avec l'ancienne loi, et les jeunes qui se faisaient servir des boissons alcooliques alors qu'ils n'avaient pas 20 ans et le propriétaire de l'établissement concerné étaient automatiquement condamnés.

Avec la modification de la loi, de poursuivre le juge Sylvestre, l'accusé n'encourt aucune peine s'il a pris la peine de s'informer de l'âge des clients. "Or, la défense d'enchaîner le président du tribunal, par la voix de Me Gilles Ratelle, a démontré que l'établissement de M. Beaudoin ne possédait qu'une seule issue. De plus, M. Claude Carreau, 35 ans, était chargé de surveiller l'entrée des jeunes et le propriétaire M. Beaudoin lui a recommandé de vérifier l'âge des clients dont l'âge était douteux.

Masse: "C'est impensable!"

à l'Institut psychiatrique de Joliette, aurait pris la fuite avec une compagne plus jeune. Les deux jeunes filles se sont rendues après leur évasion, dans la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, où elles auraient fait la rencontre des deux jeunes hommes qui sont présentement sous une accusation de viol.

Entraînées dans un bois par leurs compagnons de fortune, les deux jeunes patientes ne savaient pas ce qui les attendait. Pour une raison ou pour une autre, les deux jeunes hommes se sont attaqués seulement à la plus vieille des deux jeunes filles pour exiger d'elle qu'elle se

dévêtisse et qu'elle ait des relations sexuelles avec chacun des agresseurs. La jeune fille aurait été violée à deux reprises.

Par la suite, celle-ci a réussi à se rendre au poste de la police municipale de Saint-Gabriel, où elle porta plainte à la Sûreté provinciale du Québec qui a effectué l'enquête dans cette affaire.

Le ministre des Affaires intergouvernementales et ministre d'Etat attaché à la Fonction publique, M. Marcel Masse, a déclaré jeudi qu'il trouvait impensable que les relations entre Ottawa et la France soient envenimées en raison du séjour au Québec du sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de la France, M. Jean de Lipkowski.

M. Masse était interrogé par quelques journalistes à l'issue d'une réunion hebdomadaire des fonctionnaires du ministère des Affaires intergouvernementales.

Le ministre a dit ne pas comprendre que certaines personnes du gouvernement fédéral aient exprimé, par la voix des journaux, des sentiments de frustration en déplorant le fait que le geste du Québec allait à l'encontre de l'unité canadienne.

"Le gouvernement que nous représentons n'a pas été élu sous le slogan de l'unité canadienne, mais du Québec d'abord. Si Ottawa se sent frustré, nous sommes disposés à recevoir leurs doléances et à rencontrer leurs représentants pour discuter de cette question", a dit M. Masse.

"En plus, Mlle André Beaudoin avait pour fonction de surveiller les jeunes gens et les murs affichaient quelques pancartes où il était dit que les jeunes de moins de 20 ans ne pouvaient être admis dans l'établissement. Sur 300 personnes présentes dans l'établissement, quatre clients seulement étaient âgés de moins de 20 ans."

Disant qu'il s'agissait d'un cas de récidive, le juge Sylvestre a expliqué qu'en trouvant Beaudoin coupable, le permis serait suspendu pour 6 mois. Mais ce n'est pas pour cette raison que le procureur a poursuivi le président du tribunal. Il faut bien étudier la cause et examiner chaque témoignage. Ici, on voit que M. Beaudoin a pris les précautions nécessaires pour que les jeunes de moins de 20 ans ne soient pas admis dans son établissement et seulement 4 sur une possibilité de 300 s'y trouvaient. "J'accorde donc le bénéfice du doute à l'accusé et le libère de l'accusation qu'on lui reproche.

Un procès difficile à comprendre

par Pierre-A. CHAMPOUX

JOLIETTE — L'avocat de la défense dans la cause de négligence criminelle de Romald Lépine, Me Nikita Tomesco a fait plusieurs objections au cours du procès de son client. En outre, dans l'après-midi il a présenté une motion que le juge Claude Bisson qui préside ces Assises, a refusée.

Un témoin important

Un des témoins des plus importants à être entendus dans ce procès, a été celui qui suivait Lépine quand l'accident est survenu le 20 octobre 1968, sur la rue Notre-Dame à Repentigny. Ce dernier M. Ouellette a déclaré à la Cour que, avant l'accident Lépine le suivait sur le pont Le Gardier pour ensuite le dépasser et par la suite heurter M. Joseph Patrick Filion qui, lui était sur le trottoir avec sa fille.

Il a dit, qu'après avoir été dépassé par Lépine, il le voyait qui s'en allait de gauche mais toujours dans sa section. Il a expliqué que la rue Notre-Dame à Repentigny a deux sections de circulation de chaque côté et que lui, il était en direction de Trois-Rivières.

Il a été coupé

Dans son contre interrogatoire, Me Tomesco qui défend l'accusé a demandé au témoin Ouellette s'il n'était pas vrai qu'il aurait eu une autre voiture qui serait venue couper celle de Lépine, son client. Le témoin a répondu affirmativement à cette question disant qu'après le conducteur Lépine a donné un coup de roue et aurait peut-être perdu le contrôle de son véhicule pour monter sur le trottoir et heurter M. Filion.

L'agent Marcel Lavioie

Un des agents qui s'étaient rendus sur les lieux de l'accident pour faire les constatations d'usage, M. Marcel Lavioie, de la Sûreté municipale de Repentigny a été appelé à donner son témoignage. Ce dernier a dit qu'il a reçu un appel pour se rendre sur les lieux d'un accident le 20 octobre 1968 à 9h30 en face du 300 de la rue Notre-Dame. Quand il est arrivé à l'endroit indiqué, une personne sur les lieux mêmes avait déjà téléphoné à une ambulance. Par la suite, a-t-il dit, nous avons

pris des mesures et certains détails pour les inscrire sur un rapport d'accident. Dans l'automobile, comme il a dit, les agents de Repentigny ont trouvé des bouteilles de bière, dont 2 vides sous le siège avant, et dans un sac sur la banquette du conducteur, deux bouteilles de "porter" et une bouteille de bière froide.

L'ajournement

Le juge Claude Bisson a demandé vers 5h30 de l'après-midi que l'on fasse entrer les témoins pour qu'ils reviennent sans aucune autre assignation aujourd'hui à 10 heures. C'est fort probablement au verdict des jurés dans cette cause qui semble être difficile à comprendre, à cause du laps de temps qui se serait écoulé entre le moment où l'accusé aurait consommé des boissons alcooliques et l'instant de l'accident.

La Caisse d'Economie informe les gens

JOLIETTE (R.N.) — Le comité provisoire de la Caisse d'Economie de Joliette dans le but d'informer les travailleurs sur le rôle d'une telle caisse leur communique les renseignements suivants: Une Caisse d'Economie est une coopérative d'épargne et de prêts qui s'adresse à un groupe de travailleurs qui décident d'épargner ensemble et de prêter l'argent ainsi épargné à d'autres membres de leur groupe qui en ont besoin.

Les administrateurs sont élus par les travailleurs et en va de même pour les commissaires de crédit qui décident des prêts. Les conseillers de surveillance sont également élus par les membres et voient à l'honnêteté et à l'intégrité des opérations de la caisse.

Les épargnants d'une caisse bénéficient d'une assurance de \$2,000 et les emprunts sont remboursés au décès ou en cas d'invalidité totale et permanente, jusqu'à concurrence de \$10,000. Une assurance d'un million de dollars protège la caisse contre le vol ou tout autre méfait. Une caisse d'économie est régie par la loi provinciale des "caisses d'épargne et de crédit".



Evasion, viol d'une jeune fille

Enquête préliminaire fixée au 3 décembre

JOLIETTE (RN) — L'enquête préliminaire de Normand Riopel et Emile Messier de Saint-Gabriel-de-Brandon, présumés auteurs d'un viol sur la personne d'une jeune fille de Trois-Rivières qui était hospitalisée à l'Institut psychiatrique de Joliette, a été fixée, hier, au 3 décembre 1969, par le juge Maurice Breton de la Cour provinciale de Joliette.

L'incident

On s'explique mal les circonstances qui entourèrent cette cause de viol qui s'est déroulé à Saint-Gabriel-de-Brandon, en septembre dernier. La jeune victime, qui était à ce moment-patiente

à l'Institut psychiatrique de Joliette, aurait pris la fuite avec une compagne plus jeune. Les deux jeunes filles se sont rendues après leur évasion, dans la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, où elles auraient fait la rencontre des deux jeunes hommes qui sont présentement sous une accusation de viol.

Entraînées dans un bois par leurs compagnons de fortune, les deux jeunes patientes ne savaient pas ce qui les attendait. Pour une raison ou pour une autre, les deux jeunes hommes se sont attaqués seulement à la plus vieille des deux jeunes filles pour exiger d'elle qu'elle se

Me Louis Laporte déplore

La lenteur de l'appareil judiciaire

par Pierre-A. CHAMPOUX

JOLIETTE — De plus en plus le nombre de méfaits augmente dans le district judiciaire de Joliette. Il faut noter toutefois que c'est un des plus grands territoires du point de vue judiciaire qu'il y a dans la province. Le nombre de plaintes portées aux rôles jusqu'à lundi de cette semaine, le 6 octobre justifie bien cette assertion.

Lundi au Palais de Justice de Joliette il y avait enregistré 1,125 plaintes, tandis que le 6 octobre 1968 il y en avait 1,001 seulement. Dans le district judiciaire de Saint-Jérôme, à la même date lundi, il avait moins de plaintes qu'à Joliette le 6 octobre 1968. Effectivement, on en-

registrait à Saint-Jérôme un nombre total de 956 plaintes lundi de cette semaine.

Un des procureurs de la Couronne du district Me Louis Laporte a souligné qu'à Joliette il y avait 20 pour cent plus de plaintes et que le district était 10 pour cent plus grand. Il a dit qu'il y a seulement deux procureurs de la Couronne soit Me Jean-Robert Piette et lui-même qui ne sont, tous les deux qu'à temps partiel. Il a également déclaré qu'il faudrait au moins un autre juge à Joliette, faisant remarquer que dans le moment, avec les causes qui restent à entendre, il y avait assez de travail pour 12 mois à venir en ne procédant que dans ces causes.

Aux Sessions de la Paix, hier

JOLIETTE (R.N.) — Quatre jeunes gens de Montréal, Marie-Champagne, Robert Neveu, Jacques Pelletier et Claire Forest, ont plaidé coupable à l'accusation portée contre eux d'avoir fait du tapage dans un endroit public à Saint-Gabriel-de-Brandon, le 23 septembre.

Les quatre jeunes gens ont été condamnés à \$10 d'amende par le juge Maurice Breton de la Cour provinciale. Toutefois une de leur compagnie qui a négligé de se présenter devant le Tribunal hier matin, devra le faire dès aujourd'hui, si non un mandat d'arrestation sera émis

contre elle. Il s'agit d'une autre jeune fille de Montréal, Mlle Lisette Dugas.

Machine à boules

Le propriétaire du restaurant Rendez-vous de l'Assomption, Mme Berthe Métaayer a été condamnée, hier, à \$50 d'amende par le juge Maurice Breton de la Cour provinciale pour avoir été trouvée en possession d'une machine à boules. Le juge a ordonné la confiscation de la machine à boules ainsi que de son contenu.

Voies de fait

Me Louis Laporte, procureur de la Couronne a demandé au juge de reporter au 18 juin 1970 le procès d'Albert Spino sur lequel pèse une accusation de voies de fait comportant deux autres accusations, soit une de méfaits et une autre d'avoir mis en danger la vie d'un individu. Le procureur de l'accusé Me B. Beaudry a accordé son consentement à ce que le procès de son client soit reporté à la date mentionnée plus haut.

Enquête préliminaire

L'enquête préliminaire de Jacques Messier et Antonio Sicari, tous deux accusés par la gendarmerie Royale du Canada d'avoir agité à l'encontre de la loi d'accise, a été fixée à mardi le 18 novembre à 2h30, par le juge Maurice Breton, à la demande du procureur de la Couronne, Me Louis Laporte.

Les loisirs à Joliette

Bibliothèque adultes
9.00 à 12.00 a.m.
1.00 à 6.00 p.m.
7.30 à 9.30 p.m.

Bibliothèque enfants
4.00 à 6.00 p.m.

Piscine du CEGEP
7.00 à 8.00 p.m. Cours de natation pour enfants admission \$1.00
8.00 à 9.15 a.m. Bain public admission \$0.35

Centre civique de Joliette
7.30 p.m. Cours de Folklore Troupe Para-Joi.

Parc St-Jean-Baptiste
Pratique du football Pee-Wee
Stade de baseball de Joliette
Pratique du football Bantam et Juvénile

En furetant dans Joliette

- Le meilleur skieur de la région joliettaise, Hugues Boisvert était de passage en fin de semaine. Hugues, cette année pratiquera un peu moins le ski, dû à ses études qu'il poursuit à l'Institut des "Hautes études commerciales".
- La région de Joliette sera très gâtée cette année. Quatre centres de skis seront ouverts cette saison. Il y aura toujours le Mont-Snow à Rowdon, le mont Delanau-dière à St-Gabriel de Brandon, le centre Séjoli à Ste-Beatrix et un nouveau centre dont nous ne connaissons pas le nom, ouvrira ses portes à Rowdon.
- Jeu de jeudi matin, en Cour des Sessions de la Paix de Joliette, un procureur de la défense a demandé au procureur de la Couronne que la cause de son client soit reportée "sur l'asphalte". On doit comprendre que l'avocat du client, qui voyait sa cause remise, voulait que cette cause soit reportée au plus tard au printemps 1970, et avant l'automne de la même année.
- Il a été question de patronage au déjeuner de la Chambre de Commerce de Joliette. Le président venait de se faire remettre deux billets pour une dégustation de vin au profit du corps de Cadets les "Sénateurs" de Joliette et les membres ont alors taquiné Gilles Varin en reliant son acceptation au patronage, vertu des Canadiens-Français.



(Photo: Léon Savard)

Une personne blessée et \$4,000 de dommage automobile

UN HOMME A ETE BLESSE A LA SUITE d'une collision entre deux automobiles survenue à l'intersection des rues Manseau et Gaspard à Joliette. Il s'agit de M. Fernand Saunier âgé de 32 ans, du rang Saint-François à Sainte-Julienne-de-Rowdon dans le comté de Montcalm. Le conducteur de l'autre véhicule M. Maurice Brisard, de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, s'en

est tiré indemne. La voiture de ce dernier, qui a été projetée contre un lampadaire sous la violence du choc a subi des dommages évalués à environ \$2,500.00. La petite photo montre la voiture du blessé tandis que l'autre indique bien les dommages de celle de M. Brisard.

A ville Saint-Gabriel

Un souper Optimiste d'importance

par Pierre-A. CHAMPOUX

VILLE SAINT-GABRIEL — Les membres du club Optimiste de Ville Saint-Gabriel ont tenu un des plus importants soupers

mercredi au restaurant BM de ville Saint-Gabriel. A ce souper, le président du club de service M. Roger Bourgeault a profité du fait qu'il n'y avait pas de confrencier invité pour former certains comités des plus importants pour l'avenir du club. Comme toujours aussi à ces soupers les membres en profi-

des responsables pour la semaine d'appréciation de la jeunesse, semaine qui aura lieu du 10 au 16 novembre prochain. Les membres nommés pour s'occuper de cette semaine sont: l'optimiste André Desmarais, à la présidence du comité assisté de ses amis optimistes Jacques Foucher et Gaétan Bergeron.

De plus, le président Optimiste a formé aussi le comité des bus de Noël. Les membres nommés sont Jean-Claude Hénault, Denis Michaud, René Lefrançois et Claude Trépanier le président des quatre. Ces derniers auront la tâche de bien mener cette année la campagne du bus de Noël du club de ville Saint-Gabriel.

Le plus important comité à être nommé par le président Bourgeault au souper du mercredi dernier a été celui qui s'occupera de la municipalisation des loisirs de la ville. Formé du frère Jean-Luc Brissette, de Robert Dumas, de Yvon Desaulniers et de Urban Dumontier à la présidence, ce comité aura pour but de faire des rencontres avec d'autres clubs en vue de la municipalisation des loisirs à ville Saint-Gabriel. Le président du club lui-même faisant partie du comité des loisirs de la ville a souligné que dans la région, il n'y avait pas suffisamment de divertissement pour les jeunes. Il a donc dit que c'était le but des clubs Optimistes d'aider le petit gars et que le club de ville Saint-Gabriel se devait alors de s'occuper du problème. Il a expliqué que c'était bien regrettable mais le comité des loisirs de la ville n'avait pas d'argent et ne pouvait alors pas organiser d'activités pour la jeunesse.

Ce comité du club Optimiste devra donc s'occuper de connaître les problèmes exacts et d'analyser la possibilité avec d'autres organismes, de la municipalisation des loisirs de ville Saint-Gabriel.



M. Roger Bourgeault

tent pour se taquiner entre eux et l'abbé Georges Forest un membre et l'aumônier du club en a davantage profité en taquinant passablement de membres et souvent même à plusieurs reprises pour un même membre.

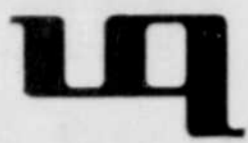
Toutefois à la partie plus sérieuse de la réunion le président M. Roger Bourgeault a nommé



(Photos Claude Rondeau)

LA SURETE DU QUEBEC du détachement de Saint-Michel des Saints a trouvé un dépôt de dynamite dans les bois de la municipalité. Mercredi un dynamiteur de la région, M. Rondeau sous les ordres de la Sûreté a fait exploser les quelque 24 coisses de dynamite "for site 80 pour cent" qu'il y avait dans un entrepôt situé près d'une mine qui était en fonction il y a trois ans dans la région. Sur la photo du haut, on voit le dépôt en question et M. Rondeau qui prépare le dispositif

pour faire exploser la forte charge de TNT. L'agent Laroche à droite aidait en compagnie de ses confrères de travail, aux préparations. La photo du bas montre le cratère d'environ 20 pieds de diamètre qu'il y avait après l'explosion. Ce cratère avait environ 10 pieds de profondeur et près du trou il ne restait plus rien du dépôt conçu pour une assez grande sécurité d'après l'épaisseur de la porte, soit environ 10 pouces d'épais comme le montre la photo du haut.



UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

ÉDUCATION PERMANENTE COURS DU SOIR

Devant la demande pressante de la population, des cours de langues étrangères (langue et conversation) seront maintenant offerts.

Ces cours permettraient des attestations d'étude reconnues à l'intérieur des programmes réguliers des Sciences Humaines.

ALLEMAND I 756-111:

Mardi 19.30 heures et jeudi 19.00 heures
Début des cours: Semaine du 6 octobre 1969.

JAPONAIS I (LANGUE et CIVILISATION) 581-111:

Lundi 20.00 heures et mercredi 20.00 heures
début des cours: Semaine du 6 octobre 1969.

N.B. — CE COURS EST RÉCLAMÉ PAR DES GENS QUI PROJettent UN VOYAGE À L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'OSAKA.

DES COURS SERONT DISPENSÉS AU LABORATOIRE DE LANGUE DU CAMPUS DES FORGES.

Veillez présenter vos demandes au Service de l'Éducation Permanente à l'Université du Québec à Trois-Rivières, 466, rue Bonaventure, Trois-Rivières. Les bureaux sont ouverts tous les soirs d'octobre.

TECHNICIEN EN TÉLÉVISEUR DEMANDÉ

Le candidat devra posséder l'expérience en réparations de téléviseurs couleur, être bilingue, et posséder une automobile. Semaine de 40 heures ainsi que tous les bénéfices marginaux disponibles. Salaire selon l'expérience. Veuillez vous présenter au bureau de commandes:

SIMPSONS SEARS
1554 Notre-Dame
Trois-Rivières
et demander
M. CLAUDE RICHARD, gérant

Agent de Réclamations demandé

Rémunération selon qualifications. (Expérience minimum requise, 2 ans).

Privilège assurance-vie, maladie. Automobile fournie, dépenses payées pour couvrir territoire Trois-Rivières, Shawinigan, Grand Mère, La Tuque.

Toute application sera confidentielle.
Ecrire à: Département 304
C.P. 668
Trois-Rivières

SECRÉTAIRE DEMANDÉE

pour travail général de bureau avec deux ans d'expérience.

ÉCRIRE,
Département 303
Casier Postale 668
Trois-Rivières

Offre spéciale pour un temps limité! VENTE DU MANUFACTURIER!

RCA TÉLÉCOULEUR "NEW VISTA" RCA MODÈLES CONSOLES DE 25"



A COMPTER DE 595⁰⁰

Achetez directement de l'entrepôt au prix populaire!



J.-ROBERT VINCENT MEUBLES

777, 11e Ave Grand'Mère Tél.: 538-2633

L'ENDROIT OÙ L'ON MANGE LES MEILLEURS

STEAKS!

Dîner d'hommes d'aff. \$ 1.50
façon complet

SPECIAL DU JOUR
FEVES AU LARD
PATE DE SAUMON

"COCKTAIL LOUNGE"
ATMOSPHÈRE DE DÉTENTE

le Centurion
Place Hôtel de Ville

Venez vous amuser au

BECAN

BÉCANCOUR — ROUTE 3

DANSE

AVEC ORCHESTRE
tous les vendredis et samedi soirs
avec le TRIO SIMON
et LES SAINTS
Musique Canadienne et Populaire
Bienvenue à tous.

Prescriptions

CLAUDE HOUDE
B.A. B.Sc. B. Ph. L. Ph.

PHARMACIE HOUDE

OUVERT 365 JOURS PAR ANNÉE

CENTRE D'ACHATS DE TROIS-RIVIÈRES OUEST

TÉL.: 375-9686

GRATIS NETTOYEUR A PINCEAUX

CIL

SPECIAL SEMI-LUSTRE BLANC \$5.88 le gallon
Rég. \$8.95

MARTIN BERGERON ET FILS ENR.

221, DES CHENEAUX CAP Tél.: 376-6152
Ouvert tous les soirs jusqu'à 9 heures

Formation de la Chambre de commerce de ville St-Michel

VILLE SAINT-GABRIEL (PAC) — La Chambre de Commerce de Ville Saint-Gabriel est maintenant formée officiellement et mercredi a tenu sa première assemblée avec presque uniquement des nouveaux membres. Cette assemblée a surtout été convoquée pour élire un bureau de direction. C'est Me Gilles Champagne de Ville Saint-Gabriel qui a été nommé à la présidence de la Chambre de Commerce de la ville. A cette élection le président et le vice-président de la Chambre régionale MM. Gilles Varla et Roger Bourgeault assistaient, le premier comme secrétaire d'élection, et l'autre comme président de l'assemblée. L'avocat de la Chambre de Commerce de la province de Québec, Me Gilles Champagne a présidé les élections de la Chambre de Ville Saint-Gabriel. Les autres personnes élues au bureau de direction de la Chambre locale de Ville Saint-Gabriel sont: comme premier vice-président, M. Julien Godard et comme deuxième vice-président, M. Gérard Comtois. Le secrétaire est M. Yves Comtois.

A part trois directeurs qui seront nommés par l'exécutif, cinq directeurs de la Chambre de Commerce ont été élus. Il s'agit de MM. André Desrochers, Jean-Marc Alarie, Roger Bourgeault, Roger Dubeau et René Allard. Le président de la Chambre de Commerce régionale Lanauère M. Varin s'est dit très heureux de cette assemblée, la première officielle et celle d'élection de cette nouvelle chambre.

Le secrétaire de la Chambre M. Yves Comtois a souligné pour sa part qu'il s'occupera

avec le bureau de direction dans les jours qui suivront de faire un programme d'action pour la saison qui vient.

HÔTEL BÉCANCOUR

vous présente ses danseuses Topless avec l'orchestre "LES MOSAÏQUES" du jeudi au dimanche soir
Dim.: concours d'amateurs avec JACK ARSENAULT à 10 heures P.M.
294-2582

TIRAGE CO-OP TIRAGE

RADIO TAXIS

378-5444

BILLETS BLANCS, SÉRIE "G" \$10.
Mme SOLANGE DOYON,
5109, Ave Royale — Québec
gagnante du \$30 la semaine passée.
36,630

AVIS TRÈS IMPORTANT

Pour les hommes atteints de CALVITIE PARTIELLE OU TOTALE

Un moyen parfaitement au point de

TISSAGE PERMANENT

vous redonnera tout ce dont la nature vous a dépourvu.
(Ce n'est pas un toupet)

AVANT APRES

à cet effet

LE TISSAGE DES CHEVEUX INTERNATIONAL HAIRWEAVERS de MONTRÉAL
situé au 7121 Châteaubriand, coin Jean Talon,
face au métro — Tél.: 277-1716

TIENDRA UNE CLINIQUE D'INFORMATION DIMANCHE LE 12 OCTOBRE 1969 à compter de 10h.00 a.m. jusqu'à 6h.00 p.m.

À L'HÔTEL WINDSOR
902-910 RUE CHAMPFLOUR
TROIS-RIVIÈRES — TÉL.: 376-3721
Si désiré, consultation individuelle. Vos dames sont les bienvenues.

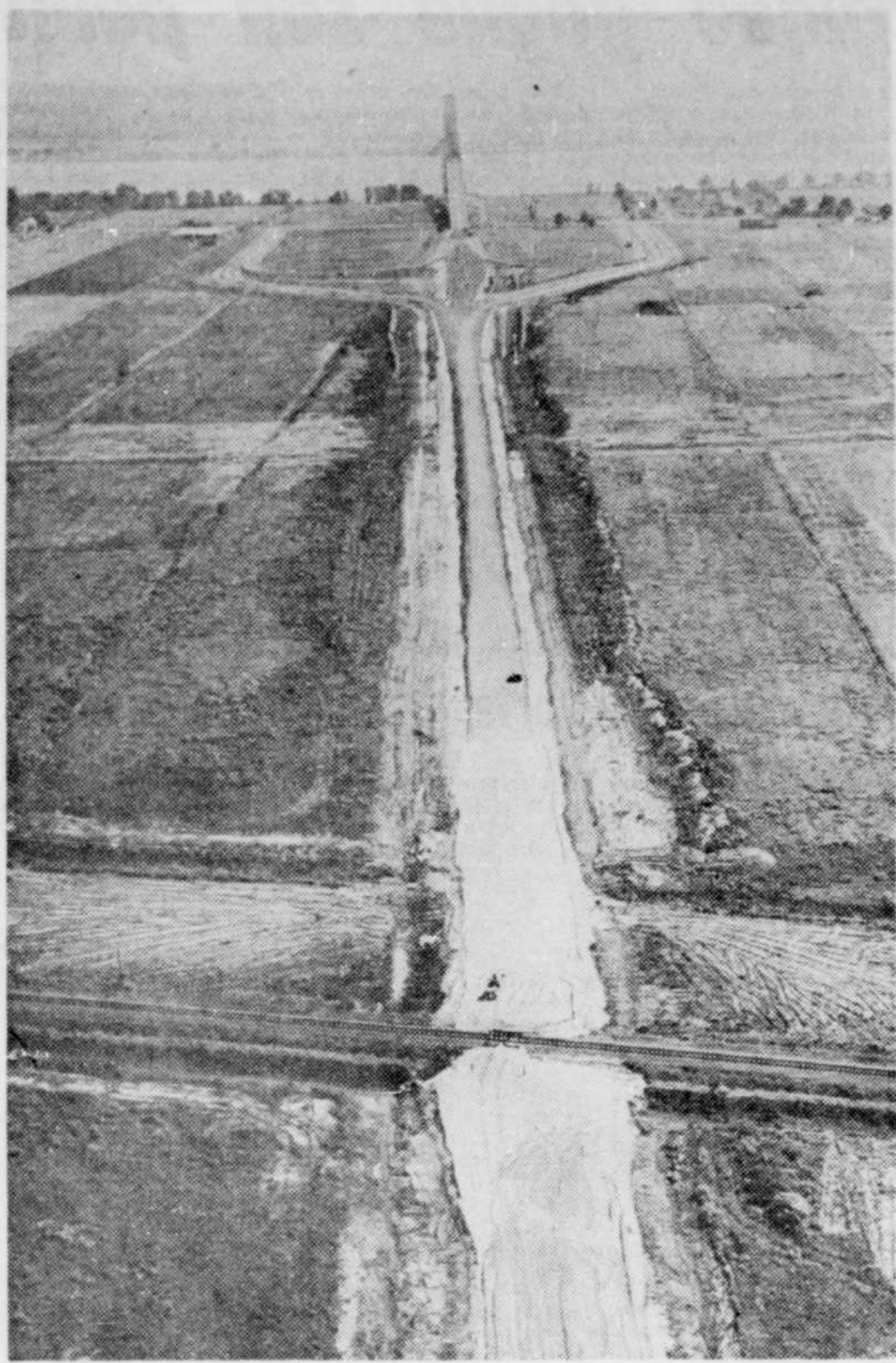
BEAUTÉ CONFORT DURABILITÉ

Les recouvrements d'aluminium sont SUPÉRIEURS

Facilités de paiement • Estimations gratuites

Paul Bilodeau & Fils Inc.

156, BRUNELLE CAP-DE-LA-MADELEINE 374-6642



(Photo aérienne Roland Lemire)

Travaux sur la Transquébécoise

LES TRAVAUX DE LA TRANSQUEBECOISE à la sortie nord du pont de Trois-Rivières progressent normalement en direction de l'aéroport. Comme on peut voir sur cette

photo aérienne, une traverse à niveau devra être aménagée pour franchir la voie ferrée du Pacifique Canadien.

Pour le transport de la neige

Le Syndicat des camionneurs réclame une augmentation de trois cents la verge cube

TROIS-RIVIERES (B.C.) — Le Syndicat des Camionneurs de Trois-Rivières a fait parvenir au conseil de ville un projet de contrat dans lequel il réclame des augmentations dans le tarif du transport de la neige.

trois cents la verge cube pour l'année 1969-70 et une autre de deux cents pour 1970-71.

Le directeur du service des Travaux publics, M. Jean-Paul Dorion en est venu à la conclusion que ces demandes étaient exagérées et il a recommandé que l'on offre aux camionneurs un cent la verge cube cette année et autant l'an prochain.

Par la voie de leur président, M. Alfred Piché, les camionneurs réclament une hausse de

c'est un secret polichinelle

Moins d'une heure après la fermeture des bureaux de votation, le conseiller Aimé Lefrançois avait reconnu sa défaite et par la voix des ondes offrait ses félicitations au candidat élu, Me Gilles Gauthier ainsi que ses remerciements à ses organisateurs et supporters. C'est d'une voix calme qu'il se traissait aucune émotion que M. Lefrançois a livré son message. De tous les membres du conseil, il est celui qui peut encaisser le plus dur coup et conserver le sourire.

Voulant, à juste titre, conserver son bien, René Meunier, un tavernier du centre-ville, a intercepté un chasseur de perdrix qui s'en donnait à coeur joie sur son territoire. René a, bien sûr, fait savoir à l'intrus qu'il se trouvait sur un domaine sous bail, mais à sa grande surprise l'autre lui a lancé: "Si tu veux garder tes poules chez toi, attache-les par les pattes!"

Si vous désirez obtenir l'évaluation de votre propriété, il suffit de communiquer avec le conseiller de votre choix puisque chaque membre du conseil de ville possède maintenant un "épais" volume dans lequel l'on retrouve toutes les statistiques de la dernière évaluation. Plusieurs conseillers se sont interrogés sur l'utilité de ce volume et surtout de quelle façon ils pourront le transporter à leur demeure considérant que cet amoncellement de statistiques pèse au moins une vingtaine de livres. Le conseiller Fernand Colbert a exprimé l'avis qu'on aurait dû utiliser cet argent pour les égouts tandis que le conseiller Fernand Gagneau a suggéré de faire appel à une entreprise de transport pour la livraison à domicile. Tout le conseil a repris son sérieux quand le gérant Roger Lord a dit qu'il serait très utile à tous.

Ne cherchez pas à atteindre les coureurs du club Coeur à Tout, à l'heure du souper, samedi 11 octobre. Tous seront devant leur téléviseur à 6.15 précises pour tenter de reconnaître le va-et-vient cadencé de leurs pieds "d'athlète". En effet, le poste de télévision CKTM-TV, présentera le film tourné par Radio-Canada au début de l'été à l'île St-Quentin, cette pellicule mettant, bien sûr en vedette, les copains essouffés de Polichinelle.

Dans le secteur Notre-Dame-de-la-Paix

La construction des 170 logements subventionnés commencera dès novembre

par Fernand GAGNON

TROIS-RIVIERES — La construction des 170 logements subventionnés, prévus dans le projet de relogement dans le secteur Notre-Dame-de-la-Paix, pourra commencer au cours du mois de novembre 1969, même si les autorités municipales ont décidé d'attendre au début de mai 1970 pour entreprendre l'aménagement des services municipaux d'égout et d'aqueduc dans cette zone.

L'ingénieur Dorion a expliqué que le service technique de la ville n'avait pas encore terminé la préparation des plans de l'aménagement des services municipaux et qu'il ne serait pas possible de demander des soumissions pour ces travaux avant le mois de novembre.

Le directeur du service municipal d'urbanisme, M. André Laneuville, avait recommandé l'installation des conduites d'égout et d'eau même avant le début de la construction des logements, soulignant que cette décision aurait eu un heureux effet du point de vue psychologique.

M. Laneuville avait soumis la question au gérant municipal Roger Lord dans une lettre, dont le conseil a pris connaissance à sa dernière réunion et qui se lit comme suit: "Nous présentons incessamment à la Société d'Habitation du Québec le programme de relogement, soit la construction

Nos édiles ont en effet accepté la suggestion du directeur des Travaux publics, l'ingénieur Jean-Paul Dorion, de reporter l'exécution de ces travaux d'égouts et d'aqueduc au mois de mai de l'an prochain en obtenant l'assurance que cela ne retarderait pas la construction des bâtisses du projet de relogement dont les appels d'offres doivent être lancés vers le mi-octobre.

actuellement une autorisation officielle de procéder.

"Nous pourrions commencer les travaux à nos risques, mais en tenant compte que la S.H.Q. participera à ces travaux lorsqu'elle émettra un arrêté ministériel concernant le projet de relogement.

"Si les autorités de la Cité sont d'accord pour entreprendre les travaux, les procédures d'appel des soumissions sont les mêmes qu'à l'ordinaire.

"Il est bien entendu que la S.H.Q. participera aux travaux situés à l'intérieur du projet de relogement. Elle ne participera pas cependant à l'aménagement des services sur les deux (2) parties de rues en périphérie, soit les parties des rues Chanoine-Moreau et Veinza.

"Nous espérons que la pose des services pourra être commencée le plus rapidement possible afin de libérer les chantiers pour les débuts de la construction des logements".

Majorité officielle de 5,795 voix

Me Gilles Gauthier est déclaré élu

par Fernand GAGNON

TROIS-RIVIERES — "Ce neuf octobre mil neuf cent soixante-neuf, je déclare Me Gilles Gauthier élu." C'est la formule dont le président d'élection du comté de Trois-Rivières, le Dr Florent Groleau, s'est servi, conformément à la loi électorale, pour reconnaître de façon officielle que Trois-Rivières venait de se donner un nouveau député à l'Assemblée nationale.

En principe le nouveau député de Trois-Rivières peut être présenté à l'Assemblée nationale et assermenté le 15 octobre. Et vraisemblablement c'est ce qui se produira.

Le rite s'est déroulé dans le calme le plus complet, à l'issue de la récapitulation du scrutin, au cours de la journée d'hier au sous-sol du Palais de Justice, où le Dr Florent Groleau tient ses bureaux de président d'élection. Le relevé officiel du scrutin pour employer une vieille formule, a démontré que

le nouveau député de Trois-Rivières avait été élu haut la main par une avalanche de 11,003 votes sur un total de 20,611, s'assurant du même coup une pluralité de 5,795 voix sur son plus proche adversaire, le candidat créditiste M. Roger Simard.

(Pour de plus amples détails touchant les résultats du scrutin, nos lecteurs sont priés de consulter le tableau et les commentaires publiés en page 16 de l'édition d'aujourd'hui).

Un délai de six jours

Le président d'élection a déclaré que la loi exige qu'il s'écoule un délai de six jours avant qu'un certificat attestant de l'élection de Me Gilles Gauthier ne soit transmis au président général des élections au Québec. Me François Drouin. Ce délai est accordé pour l'obtention d'un recomptage judiciaire s'il y a lieu. Le Dr Groleau a ajouté que la victoire de Me Gauthier fut tellement décisive au scrutin du 8 oc-

tobre qu'aucun des candidats ou de leurs représentants n'ont jugé nécessaire d'assister à la récapitulation officielle des votes, en dépit de l'invitation qui leur avait été faite.

Le conseiller Groleau a

M. Joseph Rivard obtient un droit de passage

L'hon. juge Marchand lève l'édit sur une petite route surnommée la brise-culottes!

par Jean-Paul ARSENAULT

TROIS-RIVIERES — Elle en aura causé du trouble, cette désormais célèbre "petite route de Brise-Culottes", celle qui aboutit à la voie publique, maintenant appelée route 19-A, dans la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pérade. A ce point, qu'un droit de passage demandé avec insistance par un cultivateur de St-Prospere, M. Joseph Rivard, lui a été accordé en Cour supérieure de Trois-Rivières par l'honorable Jean-Louis Marchand. Cette cause avait d'abord été soumise à un avocat trifluvien, Me Réal Legris, qui devenait ainsi le défenseur de la "Brise-Culottes". Bref, il lui fallait briser l'interdiction de passage sur cette pittoresque voie secondaire, afin que son client puisse sortir de ses terres enclavées.

230,000, ce qui représente une valeur supérieure à son bien actuel. Définitivement, il y a rien à faire sinon d'emprunter la Brise-Culottes de ce côté-ci de la terre. C'est d'ailleurs ce que lui et tous les autres qui ont des lots à l'est du ruisseau Gendron font depuis environ 60 ans. Jusqu'en 1967, pas d'ennui, pas de protestation, la Brise-Culotte qui est sur la terre du défendeur St-Arnaud sert de sortie à ceux dont les terrains de culture n'ont pas d'autres issues.

Depuis 1967, un formel "Défense de passer" l'interdit de l'emploi de la Brise-Culottes qui mène à Ste-Anne-de-la-Pérade. L'interdiction est d'ailleurs si subtile que le cultivateur Rivard doit recourir à une injonction interlocutoire pour pouvoir récupérer ses animaux en pacage dans l'enclos.

les amoncellements de terre, barricades ou clôtures pour libérer cette voie contestée. De plus, le propriétaire du chemin a été tenu de verser à son confrère cultivateur, la somme de \$30 en dédommagement, de la privation de cette servitude depuis 1967.

M. St-Arnaud a lui-même admis, que son voisin avait un réel besoin de traverser ses lots pour exploiter ses fonds de terre. Il lui avait, semble-t-il, prohibé le passage parce qu'il n'avait pas demandé... la permission!

Collision de deux véhicules

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Deux automobilistes sont entrés en collision, vers 8h40 hier soir, à l'intersection du boulevard Des Forges et du tunnel Ste-Marguerite. Il n'y a pas eu de blessés.

Les véhicules étaient conduits par M. J.P. L'Heureux, 1106 rue Père Marquette dont la Pontiac 1969 a été avariée pour \$200 et M. André Lacourse, 996 rue Ste-Julie, dont la Renault a été endommagée pour quelque \$250.

Les policiers Atale St-Onge et André Poirras ont fait les constatations.

Place de l'hôtel de ville

A bas la barricade!

En voiture pour St-Prospere et Ste-Anne-de-la-Pérade, où deux cultivateurs sont aux prises. D'un côté, Joseph Rivard dont les terres à culture n'ont aucune issue sur la voie publique, sauf s'il circule sur celles de M. Jean-Louis St-Arnaud. De l'autre, ce dernier qui défend à M. Rivard d'emprunter la petite "Brise-Culottes", une voie d'environ treize pieds de largeur située sur son domaine, mais qui est la seule sortie du plaignant Rivard.

N'eût été d'un désastre local datant d'une soixantaine d'années, celui-ci pourrait se servir d'un pont qui enjambe le ruisseau Gendron à la limite opposée de ses terres, mais ce pont a lâché prise depuis belle lurette. Encore là, M. Rivard est coincé. A moins bien sûr de faire ériger un autre pont, qui coûterait approximativement

Allons à Trois-Rivières

Disseguée par Me Réal Legris, la cause a été soumise à l'honorable Jean-Louis Marchand. Conclusion: il n'est pas question d'obliger le plaignant Rivard de bâtir un pont, le coût prohibitif cause cette solution. Il ne sortira donc pas du côté du ruisseau Gendron, mais par la Brise-Culottes. Vois pourquo!

Depuis 60 ans, lui et d'autres cultivateurs le font sans aucun inconvénient pour son propriétaire, qui veut maintenant en interdire l'usage. Dans l'optique du Tribunal, si des dommages sont causés par ce droit de passage, le cultivateur contestataire aura toujours droit à des recours. D'autant plus qu'il peut exiger une indemnité ou convenir d'une annuité avec M. Rivard pour les frais d'entretien et autres ennuis.

Ordre fut donc donné de lever

Délit de fuite

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Un délit de fuite a été commis hier soir, entre huit et 11h., dans le terrain de stationnement de l'hôtel Windsor, rue Champfleury.

Lorsque M. J.A. Lévesque est allé à sa voiture, dans la soirée, il a constaté qu'elle avait été endommagée.

Le côté gauche arrière de la Meteor 1969 de M. Lévesque, avait été avariée pour environ \$100.

La police municipale n'avait pas de trace hier, sur le coupable de ce délit de fuite, mais une enquête doit être menée.

Malgré une diminution de 10% depuis le début de l'année

Le baromètre des activités portuaires à la hausse

par Claude HEROUX

TROIS-RIVIERES — Malgré un mois de septembre assez achalandé au port de Trois-Rivières, le décalage du volume des marchandises importées ou exportées depuis janvier dernier comparativement à l'époque correspondante de 1968 accuse un retard de 10 p.c.

Une prédominance marquée au cours du mois dernier avec un volume de 162,663 tonnes comparativement à seulement 65,494 tonnes pour septembre 1968. Les importations ont également enregistré une forte hausse en septembre 1969 avec 332,854 tonnes contre 283,868 pour le même mois de l'année précédente.

Cette recrudescence du commerce portuaire en septembre de cette année a été causée par la grève des débardeurs qui a immobilisé de nombreux navires qu'il a ensuite fallu charger en vitesse lorsque l'arrêt de travail a pris fin.

Le nombre d'océaniques à avoir visité le port de Trois-Rivières est nettement à la baisse puisqu'au cours des neuf premiers mois de la présente saison, 284 cargos ont pris ou laissé

des marchandises tandis que durant la même époque de 1968, 329 bâtiments d'importance se présentaient au havre trifluvien.

Les dernières statistiques compilées par le Conseil des ports nationaux indiquent que le volume des importations se chiffrent à 1,306,745 tonnes de produits depuis janvier dernier alors qu'en 1968, toujours du-

rant les huit premiers mois de la saison de navigation, les débardeurs laissent 1,648,461 tonnes de marchandises.

Le décalage est sensiblement le même dans le domaine des exportations avec 636,846 tonnes de janvier à septembre 1969 comparativement à 740,659 tonnes durant la même époque de la saison dernière.

LITURGIE CONFÉRENCES

par Dom Thierry Maertens, o.s.b. de l'abbaye St-André, Bruges, Belgique, au

SEMINAIRE ST-JOSEPH

dimanche le 12 octobre et dimanche le 19 octobre, de 19h.30 à 21h.30

SUJET: la nouvelle célébration de la messe

Invitation à tous!

Cotisation: \$1.00



MONSIEUR MAURICE LAPERRIERE, ANCIEN INSPECTEUR responsable du service des communications à la Police de Montréal, qui vient d'être engagé comme directeur de la Sûreté municipale de Tracy, a rendu visite ces jours-ci au maire de la ville de Tracy. Agé de 55 ans, le nouveau

chef Maurice Laperrière, entrera en fonction le premier novembre prochain. De gauche à droite, MM. Maurice Laperrière, nouveau chef de police, Arthur Pontbriand, maire de Tracy et Charles Vaillancourt, chef des pompiers de Tracy.

(Photo: Gill)

Section Beloit Sorel Limitée

Le syndicat de l'Industrie métallurgique gagne son point

SOREL (L.B.) — Le syndicat de l'Industrie métallurgique, section Beloit Sorel Limitée et son président, M. Jean (Jeanot) Vandal, ont vu leur point de vue accepté par la Commission d'Assurance-chômage, relativement aux prestations d'assurance-chômage qui avaient été refusées à des employés syndiqués de Beloit Sorel Limitée, au mois de juillet dernier.

Rappelons que le syndicat avait envoyé une requête au gouvernement fédéral demandant une enquête dans cette affaire avec le bureau d'Assurance-chômage de Longueuil, de qui relève depuis quelques années la région de Sorel.

Dans une lettre envoyée ces jours derniers à M. Jean Vandal, président du syndicat, le sous-ministre adjoint au Travail, M. François Côté, fait remarquer que depuis sa missive du 26 août dernier, il a reçu un rapport circonstancié sur ce sujet. La situation décrite dans la requête du syndicat a fait l'ob-

jet d'une étude approfondie. "La Commission m'informe que le calcul des demandes déposées par les travailleurs de la compagnie Beloit Sorel Limitée a maintenant été révisé, que les droits des travailleurs à la prestation ont été déterminés à la lumière de ce nouveau calcul et que le règlement de ces demandes a été effectué".

"Il est regrettable, souligne M. Côté, que les procédures prévues dans ce genre de cas pour obtenir les contributions et ne pas émettre les avis d'insuffisance de contribution, n'aient pas été appliquées rigoureusement et qu'en conséquence vous ayez eu à entreprendre des démarches personnelles".

"Vous pouvez être assuré cependant qu'une surveillance plus étroite a été mise en force afin d'éviter la répétition de situations similaires", ajoute M. Côté.

De plus, annonce M. Côté, la Commission étudie présentement les divers services mis à la disposition du public à la suite de la réorganisation de ses structures administratives et méthodes de travail. "Les représentations et suggestions que vous avez faites recevront considération dans cette étude et s'il s'avérait nécessaire d'apporter des modifications en ce qui concerne la région de Sorel, la commission n'hésitera pas à le faire", ajoute M. Côté.

Par ailleurs, mardi soir, trois officiers du bureau de l'Assurance-chômage de Longueuil, messieurs Comeau, Carmel et Martineau, sont venus à Sorel rencontrer l'exécutif du Syndicat de l'Industrie Métallurgique, section de Beloit Sorel Limitée.

Des 47 cas qui faisaient l'objet de la plainte syndicale, une trentaine ont reçu des réponses, dont quelques-unes accompagnées d'un chèque.

D'autre part, on rapporte que des suggestions sont à l'étude pour l'amélioration des services de la Commission d'Assurance-chômage de Longueuil pour les travailleurs de la région de Sorel.

Les deux voies du nouveau pont Sorel-Tracy sont ouvertes à la circulation

SOREL (L.B.) — Les deux voies du nouveau pont Sorel-Tracy sont maintenant ouvertes à la circulation, de même que la voie de sortie, menant au Chemin Saint-Roch, par la rue Bourget, à Tracy.

Les ouvriers procèdent maintenant à l'aménagement du terre-plein, qui sépare les deux voies de circulation entre le pont et la rue Marquette.

D'autre part, l'installation du système d'éclairage dans ce secteur doit être faite prochainement.

Par ailleurs, du côté de Sorel la voie d'accès et de sortie temporaire, qui a été aménagée l'automne dernier, lors de l'ouverture du pont, en face de la rue Mathieu, sera utilisée semblable-til, jusqu'à l'été prochain.

Les travaux de construction du viaduc du Chemin St-Ours, ne seront pas complétés avant au moins un mois. Il sera alors trop tard pour procéder à l'aménagement de l'autoroute 30, à partir du nouveau pont jusqu'au boulevard Gagné.

Ce tronçon de l'autoroute 30 ne sera donc complété qu'à la fin du printemps ou au début de l'été 1970. Entretiens, les automobilistes et camionneurs qui descendent le pont, du côté de Sorel, peuvent emprunter soit le Chemin St-Ours ou le boulevard Gagné pour se rendre au centre-ville, ou encore le boulevard

Poliquin, pour se rendre sur la route 3 ou le boulevard Fiset. Les travaux d'asphaltage sur le boulevard Poliquin sont com-

mencés et l'ouverture de cette nouvelle artère devrait être faite dans la semaine du 20 octobre.

Appui à la réponse de M. François-Albert Angers

La S.S.J.B. et le premier ministre Bertrand

SOREL (L.B.) — La S.S.J.B. du diocèse de Saint-Hyacinthe dont le président est monsieur Maurice Laforest de Tracy, appuie la réponse de M. François-Albert Angers président de la S.S.J.B. de Montréal à la conférence de l'Honorable Jean-Jacques Bertrand devant le Canadian Club de Montréal à l'effet: 1- "A l'heure actuelle, il n'existe pas une dualité québécoise rapportable à la dualité canadienne. La dualité canadienne provient de l'existence d'un Québec de culture et de vie politique française corrélatif à neuf autres provinces de culture et de vie politique anglaises ou anglophones". "Ce qui existe de dualité québécoise se rapporte à deux phénomènes très différents de ce qui caractérise la dualité canadienne: d'une part la volonté persistante de la minorité proprement britannique de continuer d'exercer le privilège du

droit de conquête, et d'autre part la domination économique anglophone sur la majorité démographique francophone et l'effort conscient ou inconscient de s'en servir pour imposer l'anglophonie à cette majorité. C'est un type de dualité qui appelle un tout autre traitement de la situation au Québec que celui qui convient à la situation au Canada pris dans son ensemble".

2- "Dans le règlement de la question des langues, il ne s'agit pas de déterminer si par loi, décret ou autrement "on cessera de parler anglais au Québec". Il s'agit de savoir s'il n'y aura qu'une ou deux langues officielles, c'est-à-dire reconnues comme ayant des droits égaux, avec les conséquences qui en découlent dans tout pays normal. Cette question n'a aucun rapport avec l'autre qui consiste à savoir combien de langues

chaque citoyen pourra trouver opportun d'apprendre et de parler. Il n'y a en France qu'une seule langue officielle, le Français: on sait ce que cela veut dire, et n'empêche pas les citoyens français de connaître l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol, le russe ou le chinois selon le besoin qu'ils en ont".

3- "Les avantages de la dualité, envisagés par M. Bertrand, selon l'optique traditionnelle de la participation à deux cultures, ont eu et peuvent continuer d'avoir un sens par rapport au Canada dans son ensemble, par l'apport de deux sociétés également vivantes dans chacune de leur foyer principal, avec complémentarité réciproque. Transposés sans vergogne au plan québécois, c'est faire preuve d'un irréalisme incroyable. En effet, il n'y aura plus dans ces conditions les deux foyers, mais un seul foyer vraiment authenti-

que qui aura réussi à imposer à l'autre le mythe de la double culture de son sein même. Vouloir vivre une telle impossibilité, c'est, dans le cadre du continent nord-américain, décréter l'asphyxie à plus ou moins longue échéance de la culture française au Québec".

4- "Il est malhonnête d'attribuer à notre système scolaire confessionnel la responsabilité des "francophones induits par ce système à renoncer à leur culture". En raisonnant ainsi, M. Bertrand refuse implicitement aux parents catholiques le droit à leurs écoles, mais il confère aux commissaires d'écoles anglophones le droit d'imposer la langue anglaise à des parents français, parce que protestants. La preuve du caractère fallacieux de cet argument, c'est que le système d'écoles catholiques, lui, quoique dirigé par des commissaires francophones, n'a

pas empêché les catholiques de langue anglaise d'avoir des écoles en anglais et d'y agréger même la majeure partie des enfants néo-québécois.

Ce qui est intolérable, ce n'est pas qu'il y ait eu des écoles catholiques: c'est que des anglophones aient eu le culot d'imposer leur langue à des coreligionnaires dans un Québec indiscutablement français. La cause véritable du phénomène constaté par M. Bertrand c'est l'outrecuidance des tenants du droit de conquête".

5- C'est être aveugle que de se satisfaire de la puissance d'un français dans le Québec par suite du fait qu'au recensement de 1961 il y avait plus de parlant français (28.335 - quel chiffre important pour le Québec!) que de citoyens d'origine ethnique française. Se boucher les yeux au fait Montréalais et à son importance dans le Québec sur tous les plans, à celui que les Canadiens français n'y sont que 60 pour cent de la population, à la baisse considérable de la natalité dans le groupe canadiens-français, au pourcentage considérable des immigrants qui optent pour la langue anglaise, pour nier le danger d'un recul du français au Québec d'ici vingt ans, c'est rouler vers un précipice évident en refusant de lever la tête pour ne considérer la route qu'autour de soi. Ces éléments sont des données statistiques qui comportent des développements mathématiquement inéluctables et qui prévaudront contre tous les "rêves en couleur" des béats. Il ne suffit pas "d'être convaincu, pour (sa) part que le français" a un bel avenir: quand on est là la tête du pays où cet avenir doit se réaliser, un a aussi la responsabilité et le devoir de considérer les réalités entremêlées et de prendre les moyens de rendre cet avenir possible".

6- On sait fort bien que le problème en cause est politiquement fort complexe. On admet volontiers que "l'agitation et la violence" ne sont pas le meilleur moyen de le régler; bien qu'on déplore d'avoir à constater que nos gouvernants sont souvent immobilistes, sinon parfois trop opportunistes à l'encontre des droits de la vérité, quand l'agitation ou la violence ne les menacent pas. Mais justement, de tels problèmes ne se règlent pas facilement sans violence quand les gouvernants entreprennent de les régler à la lumière des demi-vérités et par la fuite devant les véritables réalités. Avant de parler d'attitudes raisonnables et de compromis honorables pour en réclamer l'acceptation, il faut d'abord avoir consenti à regarder la vérité bien en face, sans quoi il n'y a pas de solution correcte ou équitable.

La Jeune Chambre a connu une année fertile à Bécancour

GENTILLY (R.L.) — Comme par les années passées, la Jeune Chambre de Bécancour a été comme une ruche d'abeilles débordante d'activités de toute sorte. Par votre dynamisme, il en sera de même pour les mois à venir". C'est en ces termes que s'adressait le maire de la ville de Bécancour, M. L. Gaston Gaudet, alors qu'il était invité à proclamer la Semaine Jeune Chambre à Gentilly.

Le maire Gaudet a ensuite souligné le fait que d'importants travaux d'asphaltage de rues et de constructions de trottoirs avaient été réalisés dernièrement. "Le village a repris ses atouts d'autrefois", dit le maire qui a affirmé que les membres du conseil de ville étaient les exécutants "sur votre demande".

M. Gaudet a ensuite élaboré quelque peu sur le parc industriel et il a mentionné que la ville escomptait bien sur la So-

ciété pour la venue d'industries. Le maire a également traité du projet que la ville est en train de mettre sur pied, de concert avec la SHQ des possibilités de logement, puisque la ville a reçu l'offre et les garanties financières pour 100 unités d'habitation. "Il nous faut prévenir pour ce qui s'en vient et pour ceci, il faut se préparer à recevoir les industries et leur équipe de base".

En terminant, le premier magistrat a souligné le fait que la Jeune Chambre remplissait bien son rôle et voyait en elle le pourquoi d'exister à tout point de vue.

Il a proclamé l'ouverture de la semaine de recrutement et par le fait même les activités pour l'année 1969-70. Que cette semaine Jeune Chambre et le succès qu'elle rapportera se continue durant toute l'année, tel est le souhait qu'a formulé M. Gaston Gaudet.

LA 50... C'EST TOUT UN NUMÉRO!

Partout au Canada

Labatt

y a rien qui la batte!

Brassée au Québec par La Brasserie Labatt Limitée



(Photo: LaRé)

UNE SOIREE A ETE ORGANISEE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB du conseil 1326 de Nicolet pour souligner l'élévation au canonat du curé de la paroisse de Ste-Angèle-de-Laval, M. l'abbé Georges Côté. Un superbe buffet froid a été servi à environ 150 convives qui sont venus témoigner leur gratitude au nouveau chanoine du diocèse de Nicolet. La nomination du curé de Ste-Angèle-de-Laval remonte déjà à quelques mois seulement et c'est l'évêque du diocèse de Nicolet, Mgr Albertus Martin, qui a élevé M. l'abbé Georges Côté à ce titre. Avant d'être nommé chanoine, M. l'abbé

Georges Côté était vicaire forain et il fut jadis vice-supérieur de la Corporation du Petit Séminaire de Nicolet. Plusieurs personnalités de la région ont assisté à cette fête dont le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, l'Hon. Clément Vincent, député provincial du comté de Nicolet. Sur la photo, de gauche à droite, M. Clément Vincent, Mgr Albertus Martin, M. le chanoine Georges Côté, M. Florian Côté, député de Richelieu aux Communes; et M. Fernand Blanchette, Grand Chevalier du conseil 1326, district 56 des Chevaliers de Colomb de Nicolet.

HÔTEL ROYAL
STE-SOPHIE DE LÉVRARD
ROUTE 49
LE MOIS DU WESTERN
AVEC
JACQUES GAUTHIER
ET SES
JIVAROS
Nouveau le dimanche
Danse avec Lise Tanguay à l'Orgue

Pour réservation:
Tél.: 288-9910 André Naud, Gérant

Les travaux du viaduc du chemin St-Ours progressent normalement

SOREL (L.B.) — Les travaux de construction du viaduc du Chemin St-Ours, entrepris dans le cadre de l'aménagement des approches du nouveau pont Sorel-Tracy, progressent normalement. L'édification des huit palées de béton armé, soit quatre du côté ouest et quatre du côté est, destinées à supporter le tablier du viaduc, est pratiquement terminée. On reliera ces palées par un mur de béton.

Les ouvriers de la firme Armand Sicotte et Fils commencent la construction de la fausse charpente, placée au-dessus de la rue. Cette fausse charpente recevra les formes dans lesquelles sera coulé le tablier de bé-

ton, qui formera la toiture du viaduc et sur lequel les automobiles et camions circuleront. On croit que la construction pourra être terminée vers la fin du mois, de manière à pouvoir recevoir le béton au cours de la première semaine de novembre.

Les plans et devis de ce viaduc ont été préparés par la firme d'ingénieurs-conseils, Roy, Bergeron et Gariépy. Le viaduc aura une largeur de 113 pieds du côté ouest et de 119 pieds du côté est et une longueur totale de 177 pieds. La hauteur entre la chaussée et le toit de l'ouvrage sera de 16 pieds et quatre pouces.